



Ville de Concarneau



Conseil municipal du 30 juin 2016

Procès-verbal

Conseil municipal du 30 juin 2016
Ordre du jour

	Ordre du jour	2-3
	Mémo du Maire	4-5
1	Sports-nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle au centre nautique des Glénans pour l'organisation de l'ESA Cup 2016	6-8
2	Action sociale : Convention entre la ville de Concarneau et l'association Massé-Trévidy - Attribution de la subvention annuelle 2016	9-10
3	Port de plaisance : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société Nationale de Sauvetage en Mer	11
4	Moyens généraux - finances : Fixation d'un tarif pour la vente de pierres de taille	12-13
5	Moyens généraux - finances : Demande de fonds de concours 2015 à CCA	14-15
6	Ressources humaines : Création et adhésion au service commun des ressources humaines	16-18
7	Ressources humaines : Modification du tableau des emplois de la ville au 1 ^{er} juillet 2016	19-22
8	Ressources humaines : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent gestionnaire des marchés publics de la Ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération	23
9	Eau et assainissement : rapport annuel sur l'eau et l'assainissement - Année 2015	24-26
10	Eau et assainissement : Mise à jour du règlement de service Assainissement - Année 2016	27-28
11	Moyens généraux - finances : comptes de gestion 2015 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux et centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	29-30
12	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget principal	31-38
13	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget annexe de l'eau	39
14	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget annexe de l'assainissement	40
15	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget annexe du port de plaisance	41
16	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget annexe du bac du passage	42
17	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget de la cuisine centrale	43
18	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	44
19	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget principal	45
20	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe de l'eau	46
21	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe de l'assainissement	47
22	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe du port de plaisance	48
23	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe du bac du passage	49

24	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe de la cuisine centrale	50
25	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	51
26	Service Élections : Redécoupage électoral et création d'un dix-septième bureau de vote	52-54
27	Direction générale des services : Élection de 3 nouveaux conseillers au sein du conseil communautaire	55-61
28	Éducation - jeunesse : Écoles privées - forfait communal - 2016	62-65
29	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget principal	66-71
30	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget annexe de l'eau	72-73
31	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget annexe de l'assainissement	74-75
32	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget annexe du port de plaisance	76-77
33	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget annexe du bac du passage	78-79
34	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget de la cuisine centrale	80-81
35	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	82-83
42	Moyens généraux - finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2015 - utilisation des fonds	84-85
36	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal	86
37	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau	87-88
38	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement	89
39	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe du port de plaisance	90
40	Moyens généraux - finances : Demandes de remises gracieuses - budget annexe de l'eau	91-94
41	Moyens généraux - finances : Demandes de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement	95-98
43	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire	99-100

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 30 JUIN 2016

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous invite à prendre place, il va être l'heure.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Sonia MARREC
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 24 juin 2016, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- le budget supplémentaire 2016
- le compte administratif 2015
- le rapport sur l'eau et l'assainissement 2015

Vous trouverez sur votre table un rapport modifié concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle au centre nautique des Glénans, il s'agit d'une erreur d'appréciation du montant de la subvention, ce n'est pas 5 000 € mais 2 500 €.

Je vous demande de bien vouloir accepter l'inscription de ce rapport modifié à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Quels sont ceux qui sont pour la modification de ce rapport ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

L'inscription du rapport modifié à l'ordre du jour du conseil municipal est adopté à l'unanimité par 33 voix pour.

En date du jeudi 16 juin 2016, je vous ai fait parvenir par mail le procès-verbal du conseil municipal du 19 mai dernier.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le mets donc aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par 33 voix pour.

Vous pouvez noter sur vos tablettes que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 29 septembre 2016 à 19h00. Il y a les vacances entre deux.

À l'ordre du jour de ce soir nous avons 43 points ce qui n'est pas rien. Lors de ce conseil municipal nous verrons les comptes administratifs 2015 ainsi que le budget supplémentaire 2016, le budget principal et les budgets annexes. C'est la plus grande partie des délibérations que nous allons vous présenter.

Oui, Marianne Jan.

Mme Marianne Jan :

Je voulais faire une petite remarque au préalable. Avec un ordre du jour à 43 points, avec un pavé à étudier, je ne dirais pas que c'est de la maltraitance mais presque. En le faisant parvenir 5 jours avant, je pense que 5 jours c'est le délai minimum légal mais on peut faire mieux. Quand il y a 15 points à l'ordre du jour, ma foi, 5 jours avant cela peut se faire, mais quand il y en a 43 et qu'il s'agit notamment de budget et où il y a plein de

chose à étudier, je pense qu'il serait bon que nous ayons les documents avant. 7 à 8 jours à mon avis ce serait pas mal. Ce serait déjà un progrès.

M André Fidelin :

Certes, mais dans ce conseil municipal comme je le disais, il y a quand même beaucoup de comptes administratifs certes surtout sur le budget principal, il y a les affectations des résultats, c'est assez rapide. Le budget supplémentaire sur les budgets annexes est assez rapide également. Les comptes administratifs des budgets annexes également. Maintenant, il y a les commissions avant. Il y a la commission des finances, les commissions respectives où tous ces sujets-là sont abordés. Il y a la possibilité déjà d'avoir ces éléments dans ce cadre-là.

Nous allons commencer l'ordre du jour parce que si vous commencez à discuter au-delà de l'ordre du jour, on peut se poser des questions pourquoi c'est si long.

Mme Nicole Ziegler :

Jusqu'à 11 h c'est un peu compliqué mais de 11 h à 1 h du matin..... *micro non allumé.*

M André Fidelin :

Rassurez-vous parce que moi aussi je suis un marathonien. Je suis meilleur dans la dernière heure.

Mme Nicole Ziegler :

C'était une remarque M le Maire, parce que vous l'avez dit, je ne suis pas en commission des finances. Le groupe s'est réuni et nous avons travaillé sur le conseil municipal. Antony nous a dit, notamment que le compte administratif n'avait pas été vu en commission des finances.

M André Fidelin :

Il n'a pas été lu.

Mme Nicole Ziegler :

Vu.

M André Fidelin :

Bon. Il n'a pas été vu. Bien. Nous allons aborder ces problèmes financiers, tout d'abord le point n°1, il s'agit d'une attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre nautique des Glénans pour l'organisation de l'ESA CUP 2016, Marc va nous présenter ce rapport.

Conseil municipal du 30 juin 2016

1	Sports-nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle au centre nautique des Glénans pour l'organisation de l'ESA Cup 2016
---	--

M Marc Bigot :

Merci M le Maire. Il s'agit d'une attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre nautique des Glénans.

Le 17 mai 1950, le centre de vacances fondé en 1947 a été déclaré association, Centre nautique des Glénans. En 1974, elle a été reconnue d'utilité publique. Depuis sa création en 1947, l'école de voile des Glénans a connu un formidable succès, diversifié ses implantations, ouvert de nouvelles filières de navigation et structuré sa pédagogie. Pionnier de l'enseignement en France, les Glénans ont été un acteur majeur du développement de la plaisance populaire en France pendant près de 25 ans. C'est la plus grande école de Voile d'Europe.

Pour ses 70 ans, le Centre Nautique des Glénans organise l'ESA Cup, une régates créée en 2011 par l'école de Voile allemande DHH. Cet événement est né d'une volonté de construire un réseau entre les différentes écoles de Voile européennes.

Chaque nation participant à la régates est représentée par son école de Voile la plus connue. Celle-ci, sur invitation de l'organisateur, présente 1 ou 2 équipages composés de 4 à 5 moniteurs bénévoles de l'école.

L'édition 2016 de « l'Européen Sailing Academies Cup » sera organisée pour la première fois par l'Ecole de Voile des Glénans, du 15 au 18 septembre 2016 à Concarneau. La régates se déroulera sur des voiliers habitables de 31 à 35 pieds entre Concarneau et l'archipel des Glénan.

Dans le cadre de cette manifestation internationale regroupant de nombreux usagers du Nautisme, le Centre Nautique des Glénans sollicite la municipalité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour participer aux divers frais occasionnés par cet événement, une subvention de 2 500 € a été attribuée lors du conseil municipal du 4 février 2016.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Centre nautique des Glénans (une subvention de 2 500 € ayant déjà été attribuée lors du conseil municipal du 4 février 2016).

C'est un élément qui lancera les 70 ans du centre et qui aussi rappellera son implantation concarnoise.

M André Fidelin :

Tu as lu la délibération initiale et peut-être pas le rapport modifié. Mais nous avons bien compris que c'était 2500 €.

M Marc Bigot :

Si, j'ai lu le rapport modifié.

M André Fidelin :

Pardon. C'est bien 2 500 € qui sont concernés.

Cette participation qui est sollicitée par l'école des Glénans est aussi une reconnaissance partenariale envers l'association. Cette association qui se trouve depuis 70 ans à Concarneau est génératrice d'emplois. Elle a aussi une notoriété, et a une vitrine pour Concarneau. Il me semblait qu'il était important d'être reconnaissant envers l'école des Glénans qui participe à la vie économique locale. Beaucoup de stagiaires transitent par Concarneau soit avant ou au retour de leurs stages. Il me semblait tout à fait logique que la municipalité intervienne.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui.

M Pierre-François Bonneau :

M le Maire, ayant été pendant près de 20 ans bénévole aux Glénans, et pendant 6 ans permanent, j'aurais mauvaise grâce à ne pas entendre cette demande des Glénans. Néanmoins, je ne la voterai pas. Je ne la voterai pas parce qu'elle ne me paraît pas justifiée. Il y a déjà eu une subvention de 2 500 €. L'ESA Cup est un élément de nature privée dont on ne connaît absolument pas la portée actuellement. Je pense qu'il serait beaucoup plus intéressant pour les 70 ans des Glénans de commencer à travailler en partenariat avec les Glénans sur la manière de valoriser les 70 ans des Glénans et de valoriser la ville de Concarneau par l'intermédiaire de ces 70 ans plutôt que de re-saupoudrer une subvention de 2 500 € alors qu'il y en a déjà eu une du même montant.

M André Fidelin :

Il faut savoir que la ville intervient également en parallèle dans le domaine logistique de l'événement. Les déplacements sont importants. Il y a une participation d'assistance. Il y a maintes et maintes prestations en parallèle. Il me semblait normal que la ville intervienne également financièrement. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

On en a discuté à la commission des finances. C'est vrai que j'ai émis des réserves aussi. Bien que je sois un militant de la présence des Glénans à Concarneau. J'ai d'ailleurs été un militant de la construction du bâtiment par la ville dans les années 1990 et qui se trouve à côté d'ici. Je pense que j'y suis pour quelque chose si les Glénans sont encore là. C'est vrai que je m'attendais à ce que dans les exposés des motifs on ait au moins une contrepartie à ces 2 500 €, et je n'en trouve pas. Or, c'est vrai Antony Le Bras le disait en commission d'ailleurs, je pense qu'il y avait parfois un manque de relations d'ailleurs entre les concarnois, je ne parle pas de la ville et les Glénans. Mais c'est vrai que cette histoire date de longtemps. Je pense que l'on aurait pu, en contrepartie de cette éventualité des 2 500 € supplémentaires, soit avoir un projet de communication ville-Glénans, or il n'y en a pas. Il n'y a pas de contrepartie. C'est pour cela que nous voterons contre.

M André Fidelin :

La ville, en tant que partenaire de l'événement, sera présente sur tous les documents qui concernent cet événement d'une part.

D'autre part, je crois que toute l'année, depuis 70 ans, l'école des Glénans assure la promotion, l'attractivité et le dynamisme de la ville sur le plan maritime et sur le plan touristique. De nombreux navigateurs sont passés à Concarneau. Cet événement et l'école des Glénans sont une reconnaissance pour la promotion de l'attractivité maritime sur notre ville.

M Claude Drouglazet :

Je suis d'accord...

M André Fidelin :

Il faut savoir !

M Claude Drouglazet :

Je parlais de la commission des finances. On parle sans arrêt de diminuer les subventions aux associations. C'est aussi un discours que l'on tient depuis le début du mandat. Je partage ce qu'a dit Pierre-François Bonneau, il n'y a pas de justification objective et concrète à la demande de subvention supplémentaire de 2 500 €.

M André Fidelin :

Très bien. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote. Pardon, oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Je trouve surprenant la formulation suivante : pionnier de l'enseignement en France, les Glénans ont été un acteur majeur du développement de la plaisance populaire en France pendant près de 25 ans. Or vous nous dites que le centre a été créé en 1947, ce qui veut dire que depuis les années 70 ce n'est plus un acteur majeur du développement de la plaisance populaire en France ? C'est une drôle de formulation.

M André Fidelin :

Oui, peut-être.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci pour eux.

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 4 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS).

Le deuxième point, il s'agit de la convention entre la ville de Concarneau et l'association Massé-Trévidy. C'est Marie Talbot..

Conseil municipal du 30 juin 2016

2	Action sociale : Convention entre la ville de Concarneau et l'association Massé-Trévidy - Attribution de la subvention annuelle 2016
---	--

Mme Marie Talbot :

Merci M le Maire.

La ville de Concarneau soutient l'action d'insertion par le logement et la mission d'accueil des jeunes travailleurs, gérée et animée par les services de la Fondation Massé-Trévidy, en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 22 Juin 2006.

26 places de Foyer de Jeunes Travailleurs sont ainsi subventionnées sur deux sites :

- 16 places au foyer de Kérauret,
- 10 places dans l'enceinte du Logement Foyer des Filets Bleus, via une convention avec le CCAS pour la location des studios à titre onéreux.

Modalité de la subvention

Il s'agit d'un financement à la place réévalué chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac.

Pour 2016 le financement est de 6 053 € pour les 26 places.

En fin d'année 2015, la fondation a été invitée à solliciter cette subvention auprès de la communauté d'agglomération au motif que cette action est inscrite au Programme Local de l'Habitat.

La ligne budgétaire correspondante n'étant pas prévue pour 2016 au budget de CCA, et au vu du risque de voir la capacité d'accueil des jeunes se réduire du fait du retrait de la Fondation Massé Trévidy elle-même confrontée à un risque financier, la municipalité du 25 avril 2016 a pris la décision de donner un avis favorable à l'octroi de la subvention pour l'année 2016.

Pour l'année 2017, la fondation devra représenter sa demande de subvention à Concarneau Cornouaille Agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la commission sociale du 15 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe prévoyant le financement de l'action Foyer de Jeunes Travailleurs de la Fondation Massé Trévidy à hauteur de 6 053 €.

M André Fidelin :

Merci Marie. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Merci M le Maire.

En conseil d'administration du CCAS l'autre jour, avec Mme Talbot nous avons parlé de cette convention Massé-Trévidy. Et autant que je sache, c'est un avenant pour les 6 derniers mois que nous allons voter, là.

M Marie Talbot :

C'est sur l'année. La demande de 6 053 € a été une demande annuelle. Elle démarrait au mois de janvier. Le principal est quand même que la subvention soit octroyée dans l'année.

Mme Marie Le Meur :

Oui, c'est cela effectivement, mais je pense quand même que le dossier que nous avons eu au CA du CCAS l'autre jour, est plus précis que la convention que vous nous donnez là ce soir. Il me semblait moi qu'au CA du CCAS, on allait voter du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Mme Marie Talbot :

Non, c'est une...

Mme Marie Le Meur :

Ce n'est pas ce que vous nous avez dit l'autre jour.

Mme Marie Talbot :

Non, elle a traîné dans la démarche puisqu'elle a été présentée à CCA, mais la demande démarrait au mois de janvier.

M André Fidelin :

Oui, tout à fait.

Mme Marie Le Meur :

Ce n'est pas ce que vous nous avez dit l'autre jour.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas d'autres, nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Nous revenons voir Marc Bigot sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la SNSM.

Conseil municipal du 30 juin 2016

3	Port de plaisance : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société Nationale de Sauvetage en Mer
---	--

M Marc Bigot :

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est une association dont la principale mission est de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger, en mer et sur les côtes. Son financement repose notamment sur la générosité du public et de partenaires privés.

La station de Trévignon est équipée d'une vedette de 13,3 m et d'un équipage de 28 hommes majoritairement retraités.

La principale action de la SNSM de Trévignon est d'assurer des missions de remorquages. Ils interviennent également pour des problèmes sanitaires, de personnes ou de bateaux disparus.

Il existe un accord tacite entre les mairies de Concarneau/Trégunc et la SNSM. La mairie de Concarneau s'engage à financer les réparations liées au moteur de la vedette, tandis que la Mairie de Trégunc assure l'entretien du bâtiment.

La SNSM de Trévignon sollicite la ville de Concarneau pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € dans afin de réparer le moteur de la vedette.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la SNSM.

Je rajouterai que tout le travail mécanique a été fait directement par les membres de l'association.

M André Fidelin :

Très bien, merci Marc.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Non ?

Nous pouvons procéder au vote.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Le point 4 concerne la fixation d'un tarif pour la vente de pierre de taille.

Conseil municipal du 30 juin 2016

4	Moyens généraux - finances : Fixation d'un tarif pour la vente de pierres de taille
---	---

M Bertrand Le Goff :

J'ai des photos à présenter.

M André Fidelin :

Vous avez des photos. Nous avons donc des photos des pierres de taille.

Les photos des pierres de taille sont présentées à l'écran.

M André Fidelin :

Alain, tu enchaînes ?

M Alain Nicolas :

Le site de Kersalé accumule un stock de pierre de taille en granit breton, accumulé depuis des décennies par les différents travaux réalisés en régie.

N'ayant pas d'utilité directe aux différents travaux communaux envisagés, il est proposé de fixer un tarif de vente à 350 €/m³ (ht).

Dans la limite du stock disponible, l'acheteur devra enlever par ses propres moyens le cubage acheté, après vérification d'un agent communal.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer à 350 €/m³ HT le prix de vente des pierres taillées.

M André Fidelin :

Merci Alain. Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

A la commission des finances, encore, je me suis interrogé, à la fois sur le prix et sur le volume. Sur le prix apparemment, cela correspond à un prix dit du marché moins les coûts d'enlèvement des pierres en question et sur la qualité des pierres, je n'ai pas eu de réponses. On m'a alors répondu, tu n'as qu'à aller voir. Je suis donc allé voir le tas de cailloux, comme vous le dites. Mais c'est plus joli qu'un tas de cailloux. Il y a là, à mon avis, des pierres de valeur, de granit taillé.

M André Fidelin :

Du granit breton.

M Claude Drouglazet :

Pour moi, ce n'est pas une bonne proposition. Tout d'abord le prix, je pense que cela peut être discuté. Et le cubage en m³ parce que faire 1 m³ de granit, je ne sais pas si mathématiquement c'est facile à faire. Je pense que c'est plutôt en poids qu'il faudrait calculer. Ça pose des problèmes techniques effectivement de peser, mais il me semble qu'à ce prix-là, la ville laisse passer une recette qui peut être beaucoup plus importante. J'ajoute que ces pierres-là peuvent être aussi des éléments de décoration urbaine, sur les voies vertes etc.. on peut en faire des bancs. Vous avez des pierres qui font plus de 2 mètres de haut. Je pense que ça vaudrait la peine de se donner le temps de la réflexion et de voir s'il n'y a pas meilleure chose à faire que de vendre en vrac ce tas de cailloux comme vous dites. Je suis plutôt contre la proposition que vous faites.

M André Fidelin :

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Oui, merci M le Maire. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Claude. Pourquoi se débarrasser de ces pierres ? Elles font partie du patrimoine. Pourquoi ne pas les utiliser si vous avez l'intention un jour de bâtir des bâtiments ? De les mettre en Ville-Close par exemple, je trouve cela un peu dommage de se débarrasser à ce prix-là de ce stock de pierres de taille qui pourraient peut-être servir à embellir notre ville.

M André Fidelin :

Peut-être que vous en savez plus sur les pierres. Je ne connais pas trop l'estimation. Nous nous sommes appuyés sur les services techniques qui se sont renseignés auprès de spécialistes. Il y a un abattement pour le transport. Ce sont des pierres qui proviennent entre autre des Halles, lorsque le sol des Halles a été démoli. Il y a aussi le centre-ville. Il s'agit de travaux qui ont été entrepris en 2005 entre autre. Je ne vois pas ce que nous pouvons en faire sincèrement. Quand on me parle de patrimoine, je pense qu'il y a mieux en patrimoine.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques s'il vous plaît ? Dites-moi. Non ? On peut passer au vote ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 3 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, M BONNEAU).

Le point n°5, demande de fonds de concours 2015 à CCA, Alain Nicolas.

Conseil municipal du 30 juin 2016

5	Moyens généraux - finances : Demande de fonds de concours 2015 à CCA
---	--

M Alain Nicolas :

La loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Concarneau Cornouaille Agglomération a voté le 20 novembre 2009, une enveloppe pour le financement des dépenses d'investissement des communes membres sous forme de fonds de concours. Cette enveloppe a été fixée, lors du conseil communautaire du 24 septembre 2015, à 331 914 € à titre de fonds de concours de 2015, destinée à financer exclusivement des investissements, sans fléchage particulier.

Conformément à l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales, le versement de fonds de concours entre un EPCI et ses communes membres est soumis à certaines règles ainsi qu'il suit :

- les fonds de concours sont réservés au financement des dépenses d'investissement liées à un équipement ;
- le montant ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours est attribué après accords concordants du conseil communautaire et du conseil municipal concerné, avec indication précise de l'affectation du fonds.

Dans ce cadre, la Ville de Concarneau sollicite le fonds de concours 2015 pour différents travaux d'aménagement de bâtiments et de rénovation de voirie réalisés en 2015 à hauteur de 986 443,63 € HT concernant :

2015				
DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant (HT)	Origine du financement	Montant	%
Rénovation du quai de la porte aux vins	88 714,50	Etat	-	
Rénovation de la tour du Maure	132 554,21	Conseil Régional	40 867,34	
Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales (Rue de la libération, Rue la Martine et autres)	188 252,70	Conseil Départemental	50 000,00	
Travaux de rénovation de la voirie (ZA de Coat Conq, Chemin de Kérampéru et divers)	139 591,05	Autre	-	
Travaux de rénovation de la voirie centre-ville (Rues Ernest Renan, Hélène Hascoët, Bougainville, Jean Moulin, Courcy)	227 807,11	Sous-total contribution publique	90 867,34	
Rénovation de l'éclairage public	105 670,28	Reste à financer :	895 576,29	
Aménagement du stade de Guy Piriou	44 100,00	- dont Commune	563 662,29	62,94 %
Aménagement de la voirie (Rue Gabriel Lippman)	59 753,78	- dont CCA	331 914,00	37,06 %
TOTAL :	986 443,63	TOTAL:	986 443,63	

Le projet de rénovation du quai de la porte au vin intègre le financement du Conseil régional à hauteur de 40 867,34 €.

Le projet de rénovation de la tour du Maure intègre le financement du Conseil départemental (Contrat de territoire) à hauteur de 50 000 €.

Le fonds de concours sera imputé au compte 13251 du Budget Principal de la commune.

Considérant que ces aménagements sont susceptibles de bénéficier d'un fonds de concours ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les enveloppes de fonds de concours de Concarneau Cornouaille Agglomération et à signer à signer tous documents

se rapportant à cette affaire.

M André Fidelin :

Vous avez des remarques sur ce fonds de concours ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

C'est une interrogation concernant les aménagements au stade Guy Piriou. L'US concarnoise passe en national, c'est formidable. Régulièrement on revient sur les subventions. Je pense qu'il aurait été bien de faire un bilan complet, à la fois de ce qui a déjà été versé et voté sur l'ensemble de l'activité de l'USC, et également d'avoir une perspective des dépenses pour la fin de l'année. Je suppose qu'il y a des demandes en cours. Je ne vous demande pas la réponse aujourd'hui mais j'aurai aimé savoir en quoi consistaient les aménagements pour un montant de 500 000 €.

M André Fidelin :

D'accord, là, on parle bien de 2015, du fonds de concours pour l'investissement sur 2015. Il me semble de mémoire, qu'il s'agissait de la pelouse que nous avons refaite. C'est bien cela, Alain ? Oui, c'est la pelouse.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non ?

Ceux qui sont pour ?

Oui, excusez-moi ? Claude ?

J'ai répondu en disant que nous parlions bien de 2015. Il s'agit de la réfection de la pelouse. Nous avons fait du carottage. Nous avons fait des saignées.

Vous ne m'écoutez pas Mme Ziegler.

Ensuite sur la prospective, c'est en cours. Nous avons missionné un bureau d'études qui travaille sur la maîtrise d'œuvre des travaux que nous devons faire dans le cadre de cette montée en national.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS).

Le point n°6, il s'agit de la création et de l'adhésion au service commun des ressources humaines.

Conseil municipal du 30 juin 2016

6	Ressources humaines : Création et adhésion au service commun des ressources humaines
---	--

M Alain Nicolas :

Suite à l'approbation du schéma de mutualisation le 2 juillet 2015 et à la volonté de plusieurs communes de participer à un service commun totalement intégré des ressources humaines (CONCARNEAU et son CCAS, TREGUNC, NEVEZ et CCA) il est proposé la mise en place du service pour le 1^{er} septembre 2016. Pour le moment les autres communes sont intéressées à des degrés divers pour bénéficier de prestations ou de conseils de la part du service commun, mais pas pour l'intégrer en totalité. Cela se ferait via un catalogue de services qui serait mis en place pour le 1^{er} janvier 2017.

Le déploiement du service commun « ressources humaines » est envisagé en 3 temps :

- 1^{er} septembre 2016 : mise en place d'un service commun avec les collectivités volontaires (CCA, CONCARNEAU, NEVEZ, TREGUNC)
- Début 2017 : mise en place d'un catalogue de services en direction des collectivités intéressées par la mutualisation de certaines missions RH
- 2018-2019 : mise en place d'instances paritaires communes pour les communes volontaires (élections professionnelles fin 2018)

■ La convention de service commun

Un projet de convention de service commun a été établi pour régler tous les effets des mises en commun des moyens humains et matériels ; y est annexée une « **fiche d'impact** » décrivant notamment les effets du service commun sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents.

Cette convention et ses annexes sont soumises à l'avis du ou des comités techniques compétents, ceux des collectivités d'origine des agents transférés et celui de la collectivité d'accueil, ainsi qu'à l'avis de la Commission Administrative Paritaire des collectivités d'origine des agents.

Les agents concernés ont été associés à cette démarche lors d'une réunion collective qui s'est tenue le 23 février 2016. Puis tous les agents ont été rencontrés individuellement entre le 14 et le 21 mars (1 agent rencontré le 22 avril car non disponible auparavant). Ils ont pu présenter leurs compétences, leurs souhaits et exprimer leurs questions dans le cadre de cet entretien ainsi que via une fiche individuelle qu'ils ont remise le 25 mars. Le projet d'organisation a pris en compte ces souhaits lorsque c'était possible et les besoins du service. Le recrutement du responsable du service commun a été réalisé le 27 avril conformément à la délibération du 31 mars 2016 (1 seul candidat) : la DRH actuelle de la ville de Concarneau a été retenue.

Le projet d'organisation a été validé dans ses grandes lignes par les DGS et élus aux personnels des communes intégrant le service commun le 29 avril 2016. Les agents ont été informés début mai de leur positionnement dans le service.

Le service commun RH, rattaché au pôle des moyens généraux de CCA est organisé en 3 pôles :

- Gestion des carrières et pilotage de la masse salariale,
- Développement des compétences et des parcours professionnels,
- Conditions de travail et sécurité

Une fonction transversale serait assurée sous l'autorité de la directrice du pôle et en lien avec la DRH : chargé(e) du dialogue social et de la gestion des instances.

La convention reprend les principes financiers actés lors des précédents services communs, à savoir un financement du service via une imputation sur l'attribution de compensation des communes du coût salarial des agents transférés, auquel un abattement de 10% est appliqué. Il est précisé que les agents de Névez et de Trégunc n'exerçant pas actuellement à hauteur de 100% sur les RH, cet abattement est appliqué sur respectivement 70% et 90% de leur coût.

Les postes à supprimer à la ville sont les suivants :

Origine des agents	Catégorie des postes	Postes actuels
Concarneau	1 poste de catégorie A	1 DRH 1 adjoint(e) DRH et gestion des carrières/paies 1 gestionnaire paie/suivi masse salariale/réf. logiciel métier 1 chargé(e) du suivi des instances paritaires
	5 postes de catégorie B	1 chargé(e) de recrutement / formation 1 responsable formation
	3 postes de catégorie C	1 chargé(e) des conditions de travail / reclassement/retraites 1 conseiller(ère) en prévention
Total équivalent temps plein	9 ETP	

Le service commun sera à composé de 13,6 ETP ; il gèrera 750 agents (postes permanents) soit les 2/3 des effectifs du territoire de CCA.

Vu l'avis de la commission du personnel,
Vu l'avis du comité technique,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de service commun ci annexée, d'approuver la suppression des postes décrits ci-dessus et les modifications afférentes du tableau des emplois de la ville, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service commun et tout document afférent à la mise en œuvre de ce projet.

M André Fidelin :

Merci Alain. Vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

On en parle depuis pas mal de temps dans les différentes commissions du personnel et comités techniques etc. On a émis un avis favorable au principe de la création d'un service commun. J'avais émis des réserves sur la date de mise en route de ce service en disant que le 1^{er} juillet était beaucoup trop rapide, un peu trop violent pour les personnels. Le 1^{er} septembre c'est déjà mieux. Mais quand on lit le compte-rendu du comité technique du 2 juin que j'ai ici, et auquel j'ai participé, c'est vrai qu'il y a quand même une inquiétude réelle du personnel. Il se pose beaucoup de questions. Je pense que cette inquiétude ne pourra être résolue que par le dialogue social, par la communication entre CCA notamment et les agents de la ville. Je pense que nous aurons un gros effort à faire tant au niveau des élus qu'au niveau des responsables de services, pour bien expliquer au personnel, les tenants et aboutissants de la création de ce service commun. Je pense que c'est important. Mais nous voterons votre délibération.

M André Fidelin :

Ce que je peux dire, Claude, c'est vrai que ce n'est pas le premier service commun que nous mettons en place. Aujourd'hui, à chaque fois que nous sommes dans cette situation, nous tenons compte de la pédagogie d'abord, de bien expliquer, de la concertation. C'est-à-dire que quand nous mettons un organigramme en place, quand on met des pôles en place, dans le cadre des moyens généraux par exemple, c'est en concertation avec les personnels. Les personnels sont aussi concernés et ils donnent leur avis sur l'organisation, sur l'appréciation des différents pôles, il semblerait qu'au vu de toutes les réunions qu'il y a pu y avoir, la concertation s'est bien passée et on a pu réaliser ce service commun qui va être mis en concertation à partir du 1^{er} septembre. C'est vrai que c'était un petit peu juste en juillet. Mais aujourd'hui, le personnel est bien informé de ce qui va se passer au mois de septembre. Il y a d'autres remarques ? Non ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Même si nous reviendrons tout à l'heure sur ces chiffres, lors du compte administratif, on parle de transfert de personnel, ici il y a 9 postes qui vont sortir du tableau pour aller à CCA. Il n'empêche que les charges de personnel augmentent année après année. Je ne sais pas jusqu'où cela va aller, un jour vous allez rencontrer un mur qui va avoir des répercussions pour le personnel forcément. J'entends plein de choses, j'entends qu'on va faire des économies etc. Il n'empêche que tant en pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement que par rapport au nombre d'habitants, la charge des personnels

augmente sans cesse depuis au moins 3 ans, si ce n'est pas plus. Il y a là une vigilance à avoir.

M André Fidelin :

Très bien, il y a d'autres interventions ? Non ? Bien, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme LE MEUR G.).

Le point 7, modification du tableau des emplois de la ville au 1^{er} juillet 2016, Alain.

Conseil municipal du 30 juin 2016

7	Ressources humaines : Modification du tableau des emplois de la ville au 1 ^{er} juillet 2016
---	---

M Alain Nicolas :

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 stipule que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ». La délibération est l'acte matériel par lequel l'organe délibérant inscrit à la fois un emploi au tableau des emplois (aussi appelé tableau des effectifs) de la collectivité et un crédit au budget. Il en va de même en cas de suppression de poste.

Bien que la réglementation n'impose de mettre à jour le tableau des emplois qu'une fois par an, au moment du vote du budget, une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi. Chaque mise à jour doit être datée et conservée.

Il est rappelé que le tableau des emplois assure une photographie des emplois de la collectivité et du calibrage de chacun en grade minimum et maximum tels que créés par la délibération.

A ce titre, le tableau des emplois permet :

- Une lisibilité de l'organisation ;
- Une cohérence des grades associés aux emplois ;
- Une corrélation avec les fiches de poste de la collectivité.

Modifications proposées :

1) Service Finances

-Un service commun Finances a été créé au 1^{er} Avril 2016 entre la Ville et la Communauté d'Agglomération. Conformément à la loi « MAPTAM » du 27 janvier 2014, les fonctionnaires et agents non titulaires de la commune qui remplissent en totalité leurs fonctions au sein de ce service commun sont transférés de plein droit à Concarneau Cornouaille Agglomération. 4 postes doivent donc être supprimés au tableau des effectifs à compter du 1^{er} Avril 2016.(confère CT du 3/03/2016)

2) Service Direction des ressources humaines

Un service commun Direction des ressources humaines est créé au 1^{er} septembre 2016 entre la Ville et la Communauté d'Agglomération. Conformément à la loi « MAPTAM » du 27 janvier 2014, les fonctionnaires et agents non titulaires de la commune qui remplissent en totalité leurs fonctions au sein de ce service commun sont transférés de plein droit à Concarneau Cornouaille Agglomération. 9 postes doivent donc être supprimés au tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2016. (CT du 2/06/2016)

3) Service État civil et accueil

-Au 30 septembre 2015, un poste de chargé d'accueil est vacant, il est pourvu depuis le 1^{er} avril 2016

4) Service Culturel

- Au 1^{er} janvier 2016, les guides conférenciers ont été CDIés, un contrat de 8h par semaine.

Au tableau des emplois figurent 6 emplois, mais en équivalent temps plein cela représente **1,37 postes.**

- Création d'un poste à la bibliothèque, agent de bibliothèque (transfert du poste de responsable de cuisine)

-Ecole de musique : augmentation de 1 heure/semaine (Mathieu CONAN) octobre 2015
augmentation de 0,5 heure/ semaine (Aurélié SALES) janvier 2014.

L'équivalent temps plein dans le tableau passe de 8,90 à 8,96.

5) Service des Eaux

Au 30 septembre 2015 :

EMPLOI	Grade minimum	Grade maximum	POSTES budgétés
Poste électromécanicien	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	2
Poste électromécanicien	Adjoint technique 2ème classe	Agent de maîtrise principal	1
Poste électromécanicien	Adjoint technique 2ème classe	Agent de maîtrise principal	

Proposition de calibrer les 4 postes avec grade maximum agent de maîtrise principal :

EMPLOI	Grade minimum	Grade maximum	POSTES budgétés
Poste électromécanicien	Adjoint technique 2ème classe	Agent de maîtrise principal	4

6) Service Éducation

- Le poste de Directeur adjoint Pôle développement Educatif est calibré jusqu'à Attaché Principal (CT du 10/11/2015)

- Agent polyvalent d'éducation, 6 postes vacants au 30/09/2015, 1 poste pourvu (retour de dispo),

donc 5 postes vacants au 01/07/2016

- Un poste de responsable de cuisine supprimé (mobilité interne d'un agent vers la bibliothèque)

- Un poste d'Atsem vacant (départ en retraite)

- Situation au 30/09/2015

EMPLOI	Grade minimum	Grade maximum	POSTES budgétés
Responsable de cuisine satellite	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe principal	9

Les postes de responsable de cuisine sont scindés en fonction du nombre de repas, proposition de calibrer 3 postes agent de maîtrise principal

EMPLOI	Grade minimum	Grade maximum	POSTES budgétés
Responsable de cuisine satellite	Adjoint technique 2ème classe	Adjoint technique 1ère classe principal	6
Responsable de grande cuisine satellite	Adjoint technique 2ème classe	Agent de maîtrise principal	3

Cuisine centrale

- un poste de agent d'entretien cuisine centrale est supprimé (l'agent sur poste accueil)

7) Service citoyenneté

- Transfert d'un demi poste du responsable citoyenneté vers le responsable de l'urbanisme

EMPLOI	Grade minimum	Grade maximum	POSTES budgétés
Responsable citoyenneté	Attaché	Attaché	0,5
Responsable urbanisme	Attaché	Attaché	0,5

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le tableau des emplois modifié au 1^{er} juillet 2016.

C'est peut-être un peu long et un peu compliqué, mais voilà la lecture des modifications qui ont été apportées.

M André Fidelin :

C'est vrai que c'est la résultante de la création des services communs. Il s'agit là d'une régularisation du tableau des emplois au 1^{er} juillet de cette année. Est-ce que vous avez

des remarques ? Oui Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Concernant le poste d'entretien à la cuisine centrale, est-ce que cette suppression est la conséquence de l'audit dont nous avons entendu parler en CT ou en CAP, je ne me souviens plus ? Nous n'avons toujours pas eu le début de commencement d'un retour, sur cet audit-là mais aussi sur d'autres études, nous y reviendrons tout à l'heure. Il serait quand même bon que l'opposition parfois lorsqu'il y a des audits et des études de faites, puisse avoir connaissance des résultats.

M André Fidelin :

Comment voulez-vous que l'on vous donne les conclusions d'une étude qui n'est pas terminée.

Mme Nicole Ziegler :

Même celles qui sont terminées, on y reviendra tout à l'heure, on n'a pas de résultat.

M André Fidelin :

Alain, est-ce que tu as des éléments ?

M Alain Nicolas :

Non, je laisse Éric parce que c'est dans son portefeuille. L'étude vient juste de commencer.

M Éric Malléjacq :

Effectivement, l'audit vient juste de commencer. Les premiers contacts avec les personnes qui vont mener l'audit datent de la semaine dernière. On est vraiment au tout début de l'audit. Il est tout à fait prématuré d'avoir de quelconques retours jusqu'à présent. Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas seulement d'un audit de la cuisine centrale en elle-même, mais de toute l'offre de restauration sur Concarneau, la cuisine centrale, les restaurants scolaires, et les portages de repas etc. Nous en sommes pour l'instant au tout début. Les personnes qui mènent l'audit ont rencontré et sont allées dans les cuisines satellites des écoles. Il y en a eu uniquement là pour l'instant. On n'en sait pas plus. D'autre part, pour répondre à la question qui a été posée tout à l'heure pour ce qui est de la modification de ce poste d'agent d'entretien à la cuisine centrale, il était bien antérieur à l'audit. Il a même été acté avant que l'on parle de l'audit. Ce n'est absolument pas lié à cet audit.

M André Fidelin :

Merci Éric. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Le tableau des emplois a le mérite de donner une photographie réelle à un instant T de la situation des emplois sur la ville. Je souhaitais attirer votre attention sur la difficulté des services liée à la mutualisation et à la création des services communs, notamment avec le service des finances et de l'urbanisme. Je pense que les chefs de service auront du mal à joindre les deux côtés de la barrière entre CCA et la ville. Je pense que cela crée une difficulté fonctionnelle et personnelle. Je crois qu'il faut en tenir compte. C'est de notre rôle d'élu de regarder cela de près. Sur le bilan du fonctionnement du service de l'urbanisme fait par CCA, il était indiqué effectivement que Concarneau dans sa pratique pour l'année, faisait à la fois la pré-instruction et l'instruction des dossiers, ce qui crée une difficulté du service de CCA et des personnels qui y travaillent. C'est vrai que le bilan de CCA indiquait qu'un demi ETP affecté à la pré-instruction des dossiers concarnois serait utile pour le fonctionnement du service. J'ajoute aussi qu'il serait peut-être bien qu'il y ait un bilan concret, notamment des emplois contractuels sur la ville de Concarneau parce que d'abord c'est dans la loi. Il y a une loi de 2012 et une loi de 2016, sur la déprécarisation. Je sais que notre adjoint travaille sur le dossier et je suis très bien évidemment à travailler avec lui dessus. Je pense que la situation des contractuels est à regarder de près au niveau de la ville. Je vous remercie.

M André Fidelin :

Merci Claude. Sur la fonctionnalité des services, évidemment, cela ne nous a pas échappé. Actuellement les DGS des deux collectivités se rencontrent sur ce dossier de manière à optimiser l'efficacité des services.

S'il n'y a pas d'autres remarques, on peut passer au vote ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET) 1
ABSTENTION (Mme LE MEUR G.).***

Conseil municipal du 30 juin 2016

8	Ressources humaines : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent gestionnaire des marchés publics de la Ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération
---	--

M Alain Nicolas :

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la commission du personnel du 24 mai 2016,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 21 juin 2016,

Considérant l'approbation du schéma de mutualisation des services au conseil communautaire du 26 février 2015 concernant la mise en commun des moyens de la Ville de Concarneau et de CCA dans le cadre de mise à disposition puis de la création d'un futur service commun « commande publique »,

Considérant qu'une refacturation sera effectuée par la Ville à CCA sur la base du nombre d'heures stipulé dans la convention de mise à disposition et sur la base du relevé d'heures ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la mise à disposition à plein temps de l'agent gestionnaire des marchés publics de la ville de Concarneau auprès de CCA dans les conditions décrites ci-dessus à partir du 1^{er} juillet 2016 et jusqu'au 31 octobre 2016, d'autoriser le Maire à signer et renouveler la convention ci-annexée,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ce qu'il faut savoir, c'est que cet agent-là est détaché à CCA à 50 % de son temps depuis le 1er juin 2015 et à temps plein depuis le 1er juillet 2015. Cela se finira le 31 octobre 2016.

M André Fidelin :

Vous avez des questions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Une question de méthode, M le Maire, pour M l'adjoint. Lorsqu'il y a un certain nombre d'articles qui sont rappelés, il suffit de dire qu'ils sont notés, ce n'est pas nécessaire de les lire. Il faut rappeler qu'on les a sur le bordereau, si vous êtes d'accord, M le Maire.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement.

M André Fidelin :

On va vous présenter le rapport annuel 2015 qui concerne l'eau potable et l'assainissement. On fera le point également concernant le transfert de compétences prévu par la loi NOTRe à l'échéance 2020 et que nous avons avancé à janvier 2018.

S'il y a des points forts, il y a certainement des points faibles mais nous allons commencer, si vous le voulez bien, par les points forts. Vous comprenez bien que nous n'allons pas reprendre tout le rapport. Nous allons synthétiser ce rapport.

Nous sommes à un taux de 100% de conformité des analyses de l'Agence régionale de santé. Le rendement réseau est en hausse, il est à 84%, c'est supérieur à l'objectif de 80 % fixé et annoncé il y a 6 ans quand il était à 63 %. Le respect du débit minimum réservé à l'usine du Brunec.

L'obtention de l'arrêté préfectoral de protection du périmètre du captage de Cadol. Il n'y a pas eu d'accident d'hygiène et de sécurité en 2015. La durée de l'extinction de la dette est en baisse. Elle est inférieure à 5 ans. Voilà concernant les points forts de l'eau potable.

Concernant les points faibles, le taux moyen de renouvellement est dans la moyenne nationale, il est à 0,5 par an mais il faut encore l'améliorer. On verra aussi pourquoi tout à l'heure, quelles priorités nous avons donné. Par compteur, en renouvellement, pour une mise en conformité complète du parc. Le montant des abandons de créances et du taux d'impayés est malheureusement en hausse. On devine pourquoi. L'évolution du prix de l'eau potable est en hausse pour financer les investissements actuels et futurs. Quand je dis que c'est en hausse, c'est quand même minime. Mais il est en hausse.

Ensuite, nous avons l'évolution des volumes d'eau potable distribués et facturés de 2005 à 2015. Vous pouvez voir la tendance qui est à la baisse. Je dirais tant mieux parce qu'aujourd'hui les gens font attention à leur consommation d'eau. On voit qu'en 2014 nous sommes largement en retrait mais il y a une raison administrative, c'est lié plus particulièrement aux relevés de compteurs et de factures que nous avons reçus en retard. Mais vous voyez que la tendance, surtout dans les consommations domestiques, est en baisse malgré une hausse de la population. Cela fait que comme je le disais, nous avons moins de consommation sur les réseaux.

Concernant l'évolution du rendement primaire du réseau d'eau potable depuis 1984, vous pouvez voir que nous sommes arrivés à 84 %. Cela est dû au fait que nous avons fait une campagne de recherche de fuites en passant des caméras dans les réseaux. Cela nous a permis d'intervenir plus précisément sur les fuites d'eaux, sur des canalisations qui ne sont pas conformes. Ensuite, nous avons évidemment identifié une grosse fuite d'eau sur le port en 2011. Cela fait qu'évidemment, nous avons corrigé l'évolution de ce rendement en ce qui concerne le réseau d'eau. Pour nous, c'était très important et prioritaire dans nos économies d'eau. Quand on parle d'économie d'eau, de rendement d'eau, surtout en saison estivale et en fin d'été nous avons des ruisseaux qui se tarissent. Nous devons garder l'étiage, c'est-à-dire une certaine quantité d'eau prévue par arrêté préfectoral pour maintenir la faune et la flore sur nos rivières. Cela nous a permis d'enrayer cette problématique de fuites d'eau.

Nous pouvons voir maintenant le linéaire des travaux en eau potable réalisés depuis 5 ans en extension ou en renouvellement. En renouvellement, nous sommes intervenus sur un linéaire qui aujourd'hui est à 1 200 mètres. C'est insuffisant, certes mais nous avons réalisé des travaux prioritaires sur l'usine du Brunec, nous le verrons tout à l'heure.

Nous avons ensuite la répartition du parc de compteurs. Régulièrement, chaque année nous avons un budget pour renouveler les compteurs d'eau. Aujourd'hui, 77 % des compteurs ont moins de 15 ans. C'est suite à l'intervention du service de l'eau année après année.

Sur l'assainissement, nous pouvons voir qu'il y a une conformité globale du système d'assainissement. La station d'épuration de Kerambreton a aujourd'hui sa capacité biologique pour recevoir largement les effluents de Concarneau et de Trégunc entre autres. Il n'est pas question, comme j'ai pu le lire dans la presse, de s'engager sur une autre station d'épuration que celle de Kerambreton. Nous allons améliorer l'oxygénation en trop de cette station d'épuration. Nous allons aussi modifier la motorisation. Les travaux ne sont pas très importants mais ils permettront d'être plus efficace au niveau de la station.

La police de l'eau a jugé conforme ce système d'assainissement. Il n'y a pas eu de débordement chez les usagers.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est élevé.

La durée de l'extinction de la dette est en hausse mais correcte parce que l'on est à moins de 4 ans. Nous verrons tout à l'heure, dans les travaux à venir parce que nous allons engager bien évidemment des travaux en eau potable et en assainissement.

Les points faibles en assainissement sont les suivants, les eaux parasites sont encore élevées, cela a un impact sur la STEP et sur les déversoirs d'orage. Malheureusement, à Concarneau nous sommes encore sur des réseaux unitaires et les eaux parasites impactent la STEP au niveau des volumes. Il y a aujourd'hui une amélioration sur ces eaux parasites.

Le taux moyen de renouvellement est à améliorer comme en eau potable, on interviendra sur le dernier trimestre 2016 et en 2017. On le verra tout à l'heure.

Les taux d'impayés et d'abandons de créance est en hausse.

L'indice de connaissance patrimoniale est à améliorer.

Malheureusement, on ne connaît pas exactement l'antériorité des réseaux et nous sommes en train de travailler sur ce dossier.

Le prix de la part assainissement est en hausse entre les 3 parts SIVOM, Lyonnaise et ville pour financer les investissements actuels et futurs. Mais quand on dit en hausse, c'est vraiment à la marge. On le verra peut-être tout à l'heure.

Nous voyons maintenant l'évolution des travaux de renouvellement ou d'extension des réseaux d'eaux usées depuis 5 ans. En renouvellement, nous sommes entre autre intervenus sur le Cabellou. C'est certainement insuffisant, mais nous essayons dans la mesure du possible, quand on refait la voirie, de refaire les réseaux de manière à ce que nous n'y revenions pas trois mois après. Ce sont en général des travaux communs. Les services se rencontrent en général deux ou trois fois par an pour organiser les travaux avec les différentes administrations, que ce soit l'EDF ou GDF afin qu'il y ait une harmonisation, une cohérence des travaux.

Ici, nous voyons la répartition d'un mètre cube d'eau à 4,51 €. Vous avez les différents domaines où intervient cette part variable. Vous avez la part SIVOM pour 0,34, vous avez la redevance collecte-assainissement pour la ville de Concarneau, vous avez la lutte contre la pollution pour l'agence de l'eau, la redevance eau potable pour la ville de Concarneau à 1,72, la redevance traitement assainissement de la lyonnaise des eaux. Vous voyez donc la répartition pour 1 mètre cube d'eau à 4,51 €. Là, nous parlons bien d'assainissement collectif.

Les travaux prévus pour 2016-2017 sont les suivants.

Pour l'assainissement, le poste de refoulement et le bassin tampon de St-Jacques. Il s'agit du dernier. Nous avons commencé par la Corniche. Ensuite, nous sommes allés sur la place devant. Il y a eu ensuite Suffren. Nous avons donc le dernier bassin tampon de Saint-Jacques. Vous l'avez compris, c'est pour éviter les sur-verses dans le milieu naturel quand il y a de fortes pluies et des orages. C'est un élément important puisque cela affecte directement l'environnement.

Il y a d'autres travaux en cours avec le système de neutralisation de l'H2S (lutte contre les odeurs et la corrosion).

Sur l'eau potable, nous avons des travaux à l'usine du Brunec. La tranche 2 sera réalisée en 2016, il s'agit du renouvellement de l'ozonation, le groupe électrogène, les pompes à eau traitée, la pompe de lavage à filtre à sable. Ce sont des installations qui fonctionnent 24h/24. Il est nécessaire d'effectuer régulièrement des travaux pour permettre à l'usine du Brunec de fonctionner dans de bonnes conditions.

Au réservoir du poteau-vert, des travaux sont prévus fin 2016, sur les filtres. Là encore, c'est une nécessité.

Là nous allons engager, Avenue de la Gare, dans le dernier trimestre de 2016, jusqu'à 2017, des travaux importants de la rue Dupetit Thouars jusqu'au cimetière. Sur cette portion-là nous sommes en réseau unitaire. Les eaux pluviales se déversent dans le réseau urbain. Nous allons séparer les réseaux.

Ensuite, rue du port à la fin 2016, des travaux sont prévus également.

Dans la rue Denis Papin, les travaux sont en cours.

Les priorités du service pour la période 2015-2017 sont les suivantes :

La poursuite des recherches de fuites, stabiliser le rendement à 85 %, c'est important. Poursuivre ensuite le renouvellement du parc des compteurs, c'est ce que nous faisons. Poursuivre le suivi des purges des poteaux incendie, c'est important également. Poursuivre l'amélioration du SIG, pour l'eau potable et l'assainissement pour connaître exactement le réseau. Poursuivre la politique hygiène et sécurité, dossier installations classées à l'usine du Brunec, acquisition de matériel, projets de travaux sur les postes de refoulement, aération, marchés de contrôles périodiques, la mise aux normes du poste transformateur etc.

Poursuivre le développement de la maintenance préventive et la métrologie, projet de gestion par informatique en 2017.

Passage au TIP norme SEGPA réalisé, le projet de dématérialisation Chorus pour 2017, le

projet de changement de logiciel dans le cadre du transfert à CCA.
Voilà donc les priorités pour la période de 2015 à 2017.

Voici ensuite un état des lieux de notre projet de transfert. Une étude d'opportunité et de transfert de compétences 2013-2015 a été réalisée par SAFEGE, consultant finances.
Une délibération du conseil communautaire en février 2016. Nous avons fixé le transfert en janvier 2018. Un vice-président eau-assainissement a été désigné, il s'agit de Guy Payard. Un comité de pilotage avec les élus des communes et des syndicats sera composé.
La validation du transfert et de la méthodologie.
Dans ce dossier, le cabinet d'étude qui ont travaillé depuis 2013 nous a bien aidé dans l'anticipation de la loi NOTRe. Cela nous a permis d'avoir des éléments importants sur le suivi et le transfert des compétences.

La phase de transition 2016-2017 :

Février 2016 - février 2017, définition / concertation sur les choix techniques, Cyril Deléglise qui est le technicien de chez nous a rencontré toutes les communes, les maires et les services techniques pour faire le point sur ce transfert dans le domaine organisationnel mais également dans les domaines financier et juridique des futurs services publics locaux sur l'assainissement et l'eau potable.

De mars 2017 à décembre 2017, de nouveaux votes interviendront dans les différents conseils sur la base d'un projet communautaire, comités techniques et arrêté préfectoral, etc...

Nous arrivons au transfert des compétences au 1^{er} janvier 2018.

Il faut savoir que le comité de pilotage s'est réuni la semaine dernière. Il se réunit régulièrement et nous avançons dans ce transfert de compétences qui est compliqué puisqu'il y a trois éléments importants. Il y a le statut de gestion, n'est-ce pas Claude, il y a ensuite le prix de l'eau, les investissements qui sont différents dans les communes. Certaines sont en avance, d'autres moins. Il faut tenir compte de tous ces éléments-là. Il faudra que l'on travaille ensemble, et c'est ce que fait le COPIL actuellement pour ce projet de transfert en janvier 2018.

Voilà pour ce projet de transfert et également sur le rapport sur l'eau et l'assainissement. J'ai été très synthétique, mais vous avez évidemment dans le rapport, tous les éléments nécessaires pour répondre à vos questions si vous en avez.

Est-ce que vous avez des remarques ? Claude.

M Claude Drouglazet :

Comme je l'ai fait lors de la réunion du SIVOM, je vais approuver le rapport sur l'eau en indiquant que le mode de gestion serait à voir et à revoir dans le cadre du transfert de compétences à CCA.

Là aujourd'hui, j'apprends beaucoup de choses. N'étant pas membre du COPIL ni de l'exécutif de CCA et de la ville de Concarneau, je vois que vous avancez. Ce serait peut-être bien de nous faire un état d'avancement de vos réflexions. À l'heure qu'il est je n'ai absolument aucun renseignement de l'avancement des travaux. Je trouve cela un petit peu dommage.

M André Fidelin :

On peut toujours dire dommage. On peut toujours ne pas être d'accord sur tout. On est en juin-juillet 2016, c'est pour 2018. On est dans les prémices de l'avancé du COPIL qui fait un diagnostic et un état des lieux. Il y aura des conseils municipaux et des conseils communautaires où on fera le point. Il y aura des étapes, des phases d'intervention. Évidemment, les élus seront concernés. D'ailleurs, et je l'ai dit tout à l'heure, nouveau vote dans les conseils communautaire et municipaux, sur la base d'un projet communautaire. Nous sommes actuellement sur l'état des lieux. Nous sommes sur la problématique d'un diagnostic eau et assainissement dans les communes, mais nous ne sommes pas sur des prises de position pour l'instant. Il faut laisser les services et le bureau d'étude travailler et on va avancer.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ?

Il n'y a pas de vote. S'il n'y a pas d'autres interventions, je tourne la page.
C'était un gros dossier, cela permet de réduire la pile.

J'interviens également sur le point n°10 pour la mise à jour du règlement du service assainissement.

Conseil municipal du 30 juin 2016

10	Eau et assainissement : Mise à jour du règlement de service Assainissement - Année 2016
----	---

M André Fidelin :

Il s'agit de modifications sur le règlement de service.

Le service eau et assainissement a mis à jour son règlement de service. Les modifications sont surlignées dans la pièce jointe annexe.

Elles concernent principalement :

- Dans le cadre d'une construction d'une nouvelle habitation, l'abonnement au service assainissement sera automatique après 15m³ de consommation ou 1 an d'abonnement au service de l'eau potable à défaut d'information sur la date effective de raccordement au réseau d'assainissement.
- Les contrôles sur les habitations neuves ne seront plus systématiquement réalisés avant remblaiement mais potentiellement à réception de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité de Travaux(DAECT).
- Pour les contrôles de bon raccordement lors des ventes, il appartiendra au propriétaire ou à son mandataire de demander celui-ci à une société habilitée à ce type de contrôle ou auprès du service Eau et Assainissement. Le résultat du contrôle sera communiqué dans le délai d'un mois maximum suivant la demande. Le contrôle sera obligatoirement réalisé en présence du vendeur ou de son représentant qui disposera des clés d'accès à la propriété. Tout déplacement du technicien sera facturé au tarif en vigueur, notamment en l'absence du propriétaire ou de son représentant.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Collectif.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Claude.

M Claude Drouglazet :

Le changement concerne les contrôles qui ne seront plus systématiquement réalisés avant remblaiement. Je le regrette parce qu'avoir un contrôle avant remblaiement me paraît plutôt de bonne gestion. Qu'on fasse confiance à une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, vous savez ce que cela donne parfois. D'avoir un contrôle avant remblaiement est une manière de sécuriser un peu les installations.

Autre chose, je reviens sur le vote qu'il y a eu au dernier conseil municipal sur la CCSPL, commission consultative des services publics, normalement et ça fait partie des attributions de la CCSPL, elle doit donner un avis sur les changements de règlement. On ne l'a pas, elle n'est pas mise en place. Mais j'attire votre attention sur le fait que l'on ait voté la CCSPL, sans avoir le nom des associations. Je ne pense pas que la délibération votée soit régulière. Je pense qu'il faudra reprendre une autre délibération avec le nom des associations partenaires de la commission.

M André Fidelin :

On peut la reprendre. On a fait un travail avec les associations. Aujourd'hui nous avons identifié les associations. C'est bien cela Bertrand ?

M Bertrand le Goff :

Inaudible...

M André Fidelin :

La commission s'est réunie. Tu ne fais pas partie de la commission Claude ? C'est Mme Marie Le Meur.

Inaudible...

M André Fidelin :

Avec les associations il y avait Bretagne Vivante, la CLCV...

Inaudible...

M Claude Drouglazet :

...oui, sur la fragilité juridique de la délibération puisque n'apparaissent pas le nom des associations concernées. C'est tout, c'est juste une remarque.

M André Fidelin :

Oui, oui, d'accord. La commission s'est réunie sans problème, les associations étaient là.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET), 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G. M BONNEAU).

Nous allons entrer dans la phase financière avec tout d'abord les comptes de gestion comme de coutume. Alain je te laisse la parole.

Conseil municipal du 30 juin 2016

11	Moyens généraux - finances : comptes de gestion 2015 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux et centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	--

M Alain Nicolas :

Le conseil municipal est appelé à examiner le compte de gestion présenté par le receveur municipal. Il s'agit du compte du comptable, agent de l'État, seul habilité à manier les fonds publics, l'ordonnateur étant le Maire qui, lui, présente le compte administratif.

Le comptable est chargé de régler les dépenses engagées par la ville et de procéder au recouvrement des créances.

Les services municipaux, avec la perception, ont vérifié ce document. Il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques dans les écritures aux comptes administratifs du Maire. Vous trouverez ci-joint copie de l'état II-2 du compte de gestion présentant les résultats de l'exercice 2015 dans la comptabilité du comptable.

Vous pouvez consulter les comptes de gestion aux services financiers.

Les comptes de gestion présentés par le comptable n'appellent de notre part ni réserves, ni observations.

<i>Budget principal (intègre la reprise résultats 2014 Restaurants municipaux)</i>	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'in- vestissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-2 343 762,51		589 937,37	-1 753 825,14
Fonctionnement	2 879 270,58	2 879 270,58	3 745 732,69	3 745 732,69
Total	535 508,07	2 879 270,58	4 335 670,06	1 991 907,55
<i>Cuisine centrale</i>	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'in- vestissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clô- ture 2015
Investissement	0,00	0,00	-8 897,89	-8 897,89
Fonctionnement	0,00	0,00	260 135,54	260 135,54
Total	0,00	0,00	251 237,65	251 237,65
<i>Budget BAC</i>	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'in- vestissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-247 480,96	-	215 230,29	-32 250,67
Fonctionnement	4 637,28	-	110 825,76	115 463,04
Total	-242 843,68	-	326 056,15	83 212,37
<i>Budget CAC</i>	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'in- vestissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-38 133,97	0,00	-37 521,53	-75 655,50
Fonctionnement	-31 971,53	0,00	62 832,25	30 860,72
Total	-70 105,50	0,00	25 310,72	-44 794,78
<i>Budget EAU</i>	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'in- vestissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	-197 259,30	0,00	164 769,37	-32 489,93
Fonctionnement	481 233,42	481 233,42	729 211,35	729 211,35
Total	283 974,12	481 233,42	893 980,72	696 721,42
<i>Budget ASSAINISSEMENT</i>	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'in- vestissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015

Investissement	-110 145,93	0,00	1 834,29	-108 311,64
Fonctionnement	430 146,32	430 146,32	581 461,35	581 461,35
Total	320 000,39	430 146,32	583 295,64	473 149,71
Budget PORT	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	278 160,66	0,00	44 395,89	322 556,55
Fonctionnement	318 747,75	0,00	25 830,63	344 578,38
Total	596 908,41	0,00	70 226,52	667 134,93
Total général	1 423 441,81	3 790 650,32	6 485 777,36	4 118 568,85

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter ces comptes de gestion 2015

M André Fidelin :

Vous avez des remarques sur les comptes de gestion ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je voulais juste dire que ce qui est rare est cher. Mais nous allons approuver vos comptes de gestion.

M Alain Nicolas :

Les RAR sont les restes à réaliser mais vous le saviez tous.

M André Fidelin :

Nous sommes d'accord.

Bien, ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2015 du budget principal seront transmis avec la note de synthèse.

Je vais donc vous présenter le diaporama. Nous avons tout d'abord le budget principal et les budgets annexes.

Le taux d'exécution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement est respectivement de 95,7% et de 103,7%. C'est le rapport entre l'alloué 2015. L'alloué 2015 a été voté à la même époque l'an dernier. On a un écart de 910 000 € qui correspond à différents postes de charges qui ont baissé. Les charges à caractère général au chapitre 011 à concurrence de 470 K€, les charges de personnel ont bien baissé mais à concurrence de 185 K€ et les charges financières à concurrence de 193K€. L'année dernière au lieu de 95,7 % nous avons 97 %, c'est un pourcentage proche.

En recettes réelles de fonctionnement, nous sommes à 103,7 pour 102,3 l'an dernier. Cet écart provient en tout d'impôts et taxes à concurrence de 638 000 €, des atténuations de charges pour 157 €, des revenus d'immeubles pour 60 €. L'écart entre l'alloué et le compte administratif s'élève à 977, ça n'apparaît pas, mais c'est l'écart entre 26,6 millions et les 27,671 millions.

En dépenses réelles d'investissement nous avons 9,7 millions en alloué et 5,4 millions dans le compte administratif, ce qui fait un ratio dans l'autre sens de 60 %. Il était de 64 l'an dernier, c'est proche. L'écart entre 9,7 et 5,4 s'explique par les subventions versées de Kerandon qui vont toujours dans l'autre sens, dans un sens négatif, à concurrence de 220 000 €.

Les immobilisations en cours qui sont inférieures à l'alloué de 800 000 € et le déficit d'investissement 2014 reporté sur 2015 qui s'élève à 2 millions 344. On retrouve le déficit reporté dans l'alloué, et bien sûr on ne l'a pas dans le compte administratif parce que ça n'a pas été validé. Cela explique toujours le fait qu'il y a un écart important en investissement entre l'alloué et le compte administratif.

En recettes réelles d'investissement 6,3 millions et 5,2 millions. C'est ouvert à concurrence de 80,9, nous avons un pourcentage de 80,5 l'an dernier. L'écart vient avant tout d'un emprunt. On avait prévu d'emprunter un million 100 je ne sais pas si vous vous souvenez, en juin 2015. En fait nous avons emprunté 120 000 €. L'écart global de 1,247 entre l'alloué et le compte administratif. En subvention nous avons un écart en négatif de 254K€. Voilà ce que l'on peut dire sur ces taux d'exécution.

Nous avons ensuite le résultat du budget principal. Nous avons les résultats d'investissement et les résultats de fonctionnement. Le résultat d'investissement avec le report des exercices antérieurs est négatif à hauteur de 1,754 million, l'année dernière nous étions 2,437 millions, toujours dans le négatif.

En fonctionnement, nous avons un résultat positif de 3,746 millions, pour 3,2 millions l'année dernière. Nous avons un résultat global, c'est celui-là qui est important. Ce chiffre de 1,992 million qu'il faut retenir qui est le résultat de l'exercice. Ce chiffre était de 785 K€ l'année dernière. Si on attaque les RAR qui s'élèvent à 561 K€, il s'agit du report de 2014 sur 2015, le résultat d'investissement est négatif à hauteur de 2,315 millions. Nous aurons toujours notre résultat de fonctionnement de 37,46, ce qui nous fait un résultat après RAR, d'1,431 million.

Ce tableau-là est intéressant parce qu'on voit apparaître le résultat de fonctionnement qui est de 3,2 millions en 2014 et qui passe à 3,742 millions. On vient de le voir, soit une progression de 16 %.

La capacité de désendettement s'élevait en 2014 à 10,7. Cette année nous sommes à 7,1. C'est un progrès notable quand on sait que la moyenne est de 5,8. Nous sommes à 7,1. On devrait être en 2016, aux alentours de 8,9.

Ce tableau reprend depuis 2010, on n'a pas voulu reprendre au-delà cela ne sert à rien, les résultats, les sommes intermédiaires de gestion. C'est un tableau de synthèse. On voit apparaître les charges et les recettes de gestion, le retraitement 2014, les résultats financiers, les résultats exceptionnels, la CAF brute qui s'élève à 4,485, c'est à partir de là que les indicateurs et les données sont intéressantes.

4,485 millions c'est le résultat de fonctionnement après la prise en compte des résultats financiers et exceptionnels.

Puis, on prend en compte les remboursements des emprunts pour arriver à la CAF nette. Ils sont relativement importants, on a vu qu'en frais financiers nous avons 1,113 million. Il s'agit avant tout des frais financiers liés aux emprunts. Les résultats financiers moins 1,113

million, remboursement des emprunts et autres dettes, 2,658 millions. Nous sommes vraiment sur la crête. On devrait commencer à baisser en 2016 et 2017 pour être de mémoire en 2016 à 2,4 millions.

La CAF nette est à 1,827, nous étions à 1,391 l'année précédente et à 924 en 2013. Le total des investissements, 2,783 millions. Effectivement on voit les dépenses relativement importantes de fin de mandat. On revient à un niveau un peu plus raisonnable, ce qui fait que nous avons un financement négatif d'1,337 million. C'est une bonne chose. Nous avons souscrit 120 K€ au lieu de 1,100 million que j'évoquais tout à l'heure.

Ceci nous permet d'avoir un fonds de roulement positif, il s'agit des 1,292 million. Il était inférieur, depuis 2010 au million d'euros. On a remonté un peu la pente à 1 million en 2014. Nous sommes proche du million en 2015. Nous verrons dans le futur ce que cela nous donne. Je pense que nous ne serons pas à la hauteur d'un même chiffre dans les années à venir.

L'excédent brut de fonctionnement progresse de 10 % en 2015, entre le CA 2014 et le CA 2015 pour atteindre 4 485 K€, soit une hausse de +598K€ par rapport à 2014.

Les charges de gestion progressent de 1,4 tandis que les recettes progressent de +3,2%. Cet effet, accélération plus importante des recettes par rapport aux charges qui nous permettent d'avoir un résultat financier acceptable.

Vous savez que dans les frais de fonctionnement, vous avez différents chapitres que l'on voit apparaître ici. Le chapitre 11, les charges à caractère général, ce sont toutes les charges extérieures. Nous avons les charges de personnel qui sont de 13 147 000 pour 12 948 000, soit une évolution de 1,5 %, mais on sait se l'expliquer. On sait que dans ces 198 K€ d'évolution, on a les avancements d'échelons qui contribuent à l'évolution positive de ce montant. Les avancements d'échelon à concurrence de 110 K€. Nous avons également les avancements de grades. Nous avons la réforme des cadres des catégories C, pour 121 K€. 121 + 110 dépassent l'évolution de la masse salariale. Nous avons également la réforme du régime indemnitaire, avec la hausse des charges d'employeur à concurrence de 26K€. Ce ne sont pas des montants importants mais tout ceci contribue à l'évolution de la masse salariale.

Nous avons également au chapitre 65 les autres charges de gestion courante. Nous avons la contribution du budget principal aux budgets annexes, nous avons la participation au SDIS, les subventions aux associations, tout ceci se retrouve dans le chapitre 65.

Nous avons ensuite les charges financières nous avons vu qu'elles avaient baissé. 1 117 K€ au lieu de 1 198 K€. Enfin nous avons les charges exceptionnelles qui passent de 231 K€ à 167 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 0,7 % par rapport à 2014, soit une différence de 168 K€, ce qui est peu, par rapport à un budget qui s'élève à 23 182 K€.

Il faut également noter la baisse des charges à caractère général de -1 %.

Nous allons maintenant voir les recettes de fonctionnement. Elles progressent de 3 %. Nous avons surtout une forte progression des impôts et taxes qui passent de 19 834 K€ à 21 129 K€. Il y a un double phénomène. Il y a d'une part l'augmentation de 5 % des taux d'imposition. Et d'autre part, l'évolution qui en final s'est retrouvée positive, des bases physiques. Contrairement à ce que l'on a pu penser en juin 2015, l'évolution des bases physiques a été favorable, on l'a appris simplement fin mars 2016.

Dans les dotations et participations, chapitre 74, nous avons la CAF pour 800 000 €, la DGF qui a baissé, nous n'allons pas revenir dessus. Nous avons également la compensation de l'État au titre de la taxe d'habitation.

Dans le compte 70, nous retrouvons les droits de stationnement sur la voie publique à hauteur de 157 K€. La contribution du service culturel à concurrence de 119, les facturations des cantines et des garderies pour près d'un million d'euros, et également les prestations que nous faisons pour le CCAS à concurrence de 90 K€.

Nous n'allons pas parler de la DGF, ce n'est pas la peine. Elle baisse depuis 2011. La part forfaitaire de la DGF a diminué de 1 050 000 €. Vous savez que dans la DGF, il y a 3 composantes. Il y a la part forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation nationale de péréquation, la dotation de solidarité urbaine. Ça a baissé effectivement, de 1 050 000 depuis 2011. On le redit chaque année, tant dans le budget que dans le compte administratif.

Cette contribution au redressement des comptes publics devrait presque doubler à l'horizon de 2017. On devrait être à 1 850 000 entre 2011 et 2017.

Au titre de 2015, nous avons perdu 552 K€.

Les produits issus de la fiscalité directe locale, les contributions directes augmentent de 9,96 % contre 0,9 % l'année précédente avec une augmentation des taux d'imposition de

5 %. Ces 5 % là, rapportent à la commune aux alentours de 680 K€. La ligne de recettes passe de 13 458 K€ à 14 802 K€ soit une progression de 1 345 contre 116 K entre 2013 et 2014.

Dans ces 1 345 K€, nous avons 680 K€ au titre des 5 %, nous avons 120 K€ au titre de l'augmentation des valeurs locatives qui sont votées au Parlement. Cette revalorisation a été de 0,9 %. Et par différence, 545 K€, c'est l'évolution des bases physiques qui nous ont été favorables au final et qui nous ont permis d'avoir des recettes à hauteur de 545 K€.

Il est intéressant de voir comment se décomposent les 3 taxes. La taxe d'habitation pour 6,9M€, représente 47 % du total des 3 taxes, la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 7,5M€ représente 51 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour 213K€.

Les bases physiques évoluent favorablement, pour la taxe d'habitation, elle a augmenté de 5,9 %, et pour la taxe foncière de 3,1 %.

Nous passons maintenant aux dépenses réelles d'investissement. Elles diminuent de 37 % par rapport à 2014, pour atteindre 5 567 K€ en 2015 contre 8 851 en 2014, soit un écart de 945 K€. L'écart porte surtout sur les travaux en cours.

Avec une exécution budgétaire de 60 %, les dépenses réelles d'investissement sont mandatées à hauteur de 5,4 M€ pour une moyenne annuelle de 7 M€ entre 2007 et 2015.

L'écart de 120 000 € porte sur les travaux en régie.

Nous avons baissé nos dépenses. Ça comprend deux choses, c'est un rappel, il y a les dépenses d'investissement et également le remboursement de l'emprunt.

Les dépenses d'équipement de 2015 s'élèvent à 2,8M€. Nous voyons apparaître ici toute une liste d'équipements qui ont été réalisés soit au titre des travaux récurrents, soit au titre des travaux liés au mandat.

Ce qu'il faut retenir, dans les travaux liés au mandat, nous avons deux montants relativement importants. Il s'agit de la modernisation de l'aire de carénage du port de Concarneau pour 300 K€ et la participation auprès d'habitat 29 pour la rénovation du quartier de Kerandon pour 400 K€. Nous avons également la rénovation du quai de la porte au vin pour 271 K€ et la rénovation de la chaussée dont Croissant Bouillet pour 319 K€.

Nous ne retrouvons pas les recettes sur 2015, nous les retrouverons sur 2016. Les travaux de Croissant Bouillet devraient coûter aux alentours de 220 000 € en net pour la collectivité.

Les recettes d'investissement diminuent par rapport à 2014 en raison de la consolidation d'un emprunt pour 120 K€ contre 4,9M€ en 2014.

En 2014 nous avons emprunté 4,950 M€ et cette année nous avons emprunté 120 000 €. Cela se retrouve dans cette courbe.

Ce qui est intéressant de voir, c'est que 2008 et 2014 ont des présentations relativement similaires ainsi que 2009 et 2015.

Les emprunts réalisés, cela n'a pas changé, c'est 120 000€. La ville de Concarneau réduit son niveau de dette par rapport à 2014. Au 31/12/15, son encours de dette est de 31 698K€ contre 34 174 K€ au 31/12/14, soit une différence de 2 476K€. C'est quand même relativement important.

Le taux moyen de la dette est de 3,37 % contre 3,43 % en 2014. On peut dire également que la dette devrait être de l'ordre de 29 millions fin 2016 qui sont à comparer aux 31, 968 M€ que nous avons là. On devrait passer de 31,98 à 39 millions. Le taux moyen de la dette est de 3,37 %.

La ville a sollicité un emprunt sur le budget principal auprès de la banque postale pour 120 K€ sur 20 ans à taux fixe.

Nous avons ensuite les 6 budgets annexes. Nous avons 3 budgets rattachés aux SPIC (services publics industriels et commerciaux). Ce sont des budgets indépendants du budget principal qui s'équilibrent par les recettes des usagers.

Nous allons commencer par le budget annexe de l'eau. Nous arrivons à un résultat de près de 697K€. On l'a vu tout à l'heure quand on regardait les 7 budgets, le résultat de clôture à fin 2015 est de 696 K€. Ce qui est intéressant, c'est de savoir combien coûtent 100 m³

d'eau. Ils coûtent 234,74 €. L'évolution par rapport à 2014 est de 3,4 %. Si on consommait 120 m³, on a fait les calculs, l'évolution ne serait plus de 3,4 % mais de 3,1 %. Pourquoi ? Parce que l'augmentation de la partie fixe s'est élevée à 20 % et la part variable à 2,6 %. Plus on consomme, plus le prix du mètre cube baisse. Mais pour 120 m³ d'eau la part fixe est minime. Ça doit être aux alentours de 30 €. Mais c'est sûr que c'est toujours un montant.

En 2015, nous pouvons noter les travaux de réhabilitation de l'usine du Brunec pour 47K€, divers travaux de rénovation des réseaux pour 315K€ qui comprennent 25 branchements dans la rue de la Libération, 31 branchement dans la rue Yves Trichard, 4 branchement à Kerampéru, 19 branchements dans la rue Gabriel Lippman.

Ce qui est également intéressant c'est de savoir que l'encours de la dette s'élève à 4,6M€ contre 4,9M€ l'année dernière. La capacité de désendettement est de 4,2 contre 5,8 en 2014.

Ce qui est important de dire également, il ne faut pas se gargariser avec ce chiffre intéressant de 696 K€, ce résultat positif. Nous avons des restes à réaliser qui sont relativement importants et qui s'élèvent à 820 000 € à fin 2015.

Le deuxième budget annexe associé à l'eau, c'est celui de l'assainissement. Nous avons un résultat positif de 473 avec des RAR qui s'élèvent à 992. Il y a une évolution pour une facture de 100 m³ de 3,4 %. Sur une base de 120 m³, cette évolution est ramenée à 1,5 % avec une part fixe qui augmente de 12 % et une part variable qui augmente de 1,7 %.

Nous avons là la liste des travaux qui ont été réalisés. L'encours de la dette est de 1,2 million, il est inférieur à celui de l'eau. Nous avons une CDD de 3,6.

Lorsque l'on regarde l'évolution de l'eau et de l'assainissement et de la moyenne sur 120 m³, eau + assainissement progressent de 2,23 % en 2015 par rapport à 2014.

Nous passons maintenant au port de plaisance. Ce budget annexe a un résultat positif de 667 134 €, il était de 596 908, fin 2014. Il n'y a pas eu de hausse des tarifs en 2015. L'encours de la dette est vraiment modeste, il s'élève à 230 000 €. Les dépenses d'investissement sont à 79K€, c'est peu de chose elles englobent les chaînes manilles du quai de la porte au vin pour 28 K€, l'acquisition d'un navire de surveillance pour 24 K€, l'étude de la réfection du Môle Péneroff pour 5 K€ et le remboursement annuel du capital de l'emprunt pour 15 K€.

Nous avons ensuite le bac du passage avec un résultat de clôture 2014 qui était fortement négatif, on le sait pourquoi, on avait payé une partie du bac en temps que tel et on n'avait pas encore souscrit d'emprunt.

L'ensemble des travaux du bac 2014 + 2015 s'élève à 857 000 € dont 563 000 € pour le propre bac, le reste, ce sont les pontons.

Nous avons souscrit en 2015 un emprunt de 780 000 € pour faire face à ces dépenses. Nous avons un résultat de clôture qui est de 83 000 € et qui sera repris tout à l'heure dans le budget supplémentaire 2016 au niveau du budget principal

Nous passons ensuite à la cuisine centrale. C'est le premier exercice dans sa nouvelle configuration. On arrive à un résultat de 251 K€. Nous étions un peu pessimistes lorsque l'on avait versé la participation du budget principal vers la cuisine centrale ce qui fait qu'on dégage du coup un résultat de 251 K€. Ce que l'on peut dire, c'est que la part alimentaire diminue à 286 K€, nous avions 340 K€ l'année dernière. La part alimentaire baisse parce que nous avons l'optimisation du nombre de repas servis. C'est tout bête mais ça contribue. Il y a aussi l'impact des nouveaux marchés et nous avons aussi un peu moins d'achat de traiteurs. C'est tout ce que je peux vous dire sur ce budget.

Nous avons pour terminer le CAC. Il y a un résultat de 44 794 €. Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 9 % pour atteindre 650 K€ contre 598 K€ en 2014. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la participation du budget principal de 7 %, soit 39K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 7 %, soit 45K€. Les dépenses réelles d'investissement sont clôturées avec une exécution budgétaire de 41 % à hauteur de 63K€ contre 86K€ en 2014.

Ce que l'on peut dire, c'est que le CAC remonte la pente et les résultats s'améliorent d'année en année.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M André Fidelin :

Merci Alain pour la présentation de ces comptes administratifs 2015 qui suscitent peut-être des réflexions de votre part. Je suis prêt à les recevoir. Avant de les valider, je pense qu'il est nécessaire que l'on puisse échanger sur ces chiffres. Mais après tout, il n'y a peut-être pas de questions. Claude.

M Claude Drouglazet :

Ce ne sont pas des questions, ce sont simplement des commentaires à caractère large parce que nous avons déjà eu l'occasion de discuter de la différence de philosophie budgétaire qu'on vous oppose. On ne partage pas vos options, que ce soit sur l'endettement, mais je voulais attirer votre attention sur deux choses. Dans l'exposé d'Alain Nicolas, on a bien vu qu'il y avait un assèchement de l'investissement fortement marqué sur le plan budgétaire pour l'année 2015. Je ne sais pas comment cela va se passer en 2016, mais on attend vos projections et vos propositions d'investissement pour l'année prochaine, je pense que ça va être compliqué. J'ajoute effectivement que le fait qu'on ait une diminution globale de 8 % des interventions sociales m'interpelle dans la mesure où la situation sociale d'une certaine partie de la population se dégrade. Mais je voulais surtout attirer votre attention sur l'augmentation forte de la pression fiscale qu'il y a pu avoir en 2015. Dans le document que nous avons ici, le document qui est en vert, au milieu, vous avez l'état de notification des taux d'imposition et des taxes directes locales pour 2015, c'est un document qui émane de la préfecture et qui indique qu'entre 2014 et 2015, et résume, les taux ont augmenté fortement. On arrive d'ailleurs à des taux maximum. Mais en gros, nous avons à peu près 700 000 € de surplus en taxes pris sur les ménages. Ça ne compense pas les DGF qui diminuent mais je pense qu'on est arrivé aujourd'hui à un taux d'imposition, pour les concarnois, qui est arrivé à son maximum. Je suis déjà intervenu en commission des finances sur le sujet, et je tiens à attirer votre attention là-dessus. Certaines personnes à Concarneau, notamment les familles monoparentales ou les personnes âgées qui vivent seules, sur des situations rendues difficiles par les taux d'imposition qui sont mis en place. C'est tout ce que j'ai à dire.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, simplement pour vous dire que tout ce que nous avons à dire, nous l'avons dit à la fois lors du débat d'orientation budgétaire et lors de l'établissement du budget. Nous ne l'avons pas validé. Nous ne l'aurions pas fait de cette façon-là, donc nous n'interviendrons pas plus ce soir et nous nous abstiendrons.

M André Fidelin :

Très bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non.

Sans faire un cours magistral, surtout quand on est responsable des deniers publics, que ce soit le Maire, parce que c'est quand même le premier magistrat, il est important que les deniers publics soient bien tenus. Avec Alain Nicolas qui est l'élu, adjoint aux finances, on se concerta beaucoup et on se concerta également avec les services et les chefs de service. Nous faisons régulièrement le point, que ce soit avec les chefs de service mais surtout avec notre directeur financier, Erwan Marc. Nous avons un dialogue permanent sur le côté comptable et financier de la ville. On sait très bien que c'est un élément très important aujourd'hui, dans la mesure où les dotations de l'État impactent nos finances et par voie de conséquence, il y a des mesures que nous devons prendre. Il y a également, comme le disait Claude très justement, ce côté imposition des ménages. Là encore c'est un critère dont il faut tenir compte. Nous avons effectivement majoré de 5 % les taux d'imposition. Néanmoins, nous nous sommes engagés à ne pas augmenter pour ce mandat, les taux d'imposition. Ils sont déjà assez élevés. Mais quand on parle de finances, on doit également anticiper. Dans l'anticipation, nous avons tenu compte de la baisse des dotations. Nous avons tenu compte aussi de l'état 12-59 qui présentait malheureusement sur le fléchage des bases physiques, on l'a vu l'année dernière, par rapport au BP, on avait au CA, un élément négatif. Là, nous avons eu une bonne surprise. Tout d'abord, un rectificatif des services administratifs de la trésorerie, mais aussi nos bases physiques qui ont évolué. Ce qui nous permet d'avoir un CA qui est relativement correct. Claude parlait des investissements, je pense que toutes les communes ont aujourd'hui revu à la baisse les investissements, par prudence d'abord. Dans un premier temps, avec une baisse des dotations sur trois ans, on ne savait pas trop où on allait. On a des engagements avec le port, avec Kerandon. Ensuite, cela réduit nos engagements sur d'autres investissements. Nous avons voulu être prudents, être sages. Je pense qu'il vaut mieux être sage dans un premier temps, compte tenu de ce qui doit nous arriver. Ce qui nous est arrivé au niveau des dotations, mais aussi des bases physiques qui nous sont avantageuses puisqu'il s'agit d'environ 500 000 €. Cela représente 5 points. Tant mieux quelque part, mais la prudence est de mise. Il vaut mieux avoir des comptes administratifs sur un exercice qui soit bon quitte à lâcher un peu la bride dans les années futures. Nous devons être prudents parce

que nous sommes quand même dans une période de restriction. Les communes évidemment sont à la même enseigne. On a pu en 2015 dégager un excédent de gestion assez confortable. Il faut également noter sur des frais financiers où les taux d'intérêt sont encore relativement bas. Cela nous permet d'avoir une CAF brute qui est relativement bonne. Du fait que nous n'avons pas trop d'investissements, comme disait Claude, nous n'avons pas eu à avoir recours à un emprunt trop important puisqu'il est de 120 000 €. Là encore, nous réduisons pour les années futures notre CAF nette ce qui nous permettra de pouvoir faire des investissements dans les années futures avec la prudence qui s'impose. Aujourd'hui, vous avez vu le graphique où la ligne jaune de la moyenne des villes est à environ 5 années de désendettement, nous sommes à environ 7. Par rapport à ce que nous avons connu par le passé, on corrige chaque année puisque nous serons à moins de 39 millions d'euros de stock de dettes. Cela fait que régulièrement, malgré tout, nous arrivons quand même à équilibrer et à améliorer les finances. Et là je le répète, c'est grâce aux services et aux élus, parce que ce n'est pas simple quand on est élu d'une délégation et que l'on présente Alain et moi-même notre capacité d'investissement et que ça se réduit en peau de chagrin, on peut comprendre que pour les élus et aussi pour les services dans les investissements récurrents, il y a un peu de frustration. Mais tous ces gens ont compris que l'intérêt commun c'était d'être prudents et de ne pas engager trop en avant les comptes de notre commune. Même si on a augmenté fiscalement les taux de 5 %, notre souhait est de ne plus y toucher jusqu'à la fin du mandat. Mais nous avons anticipé et je crois que nous avons bien fait de le faire. On peut en parler pendant un moment, mais Claude, nous ne serons jamais d'accord.

Mme Michelle Lemonnier :

Je peux compléter M le Maire ?

M André Fidelin :

Oui.

Mme Michelle Lemonnier :

Concernant les taux d'imposition, si ils sont si élevés cette année, c'est bien parce qu'entre 2002 et 2007, la taxe d'habitation a augmenté de 22,38 %, la taxe foncière de 20,93 %. Concernant l'endettement, nous étions à 19,32 % en 2008 et nous sommes aujourd'hui à 7 années. C'était pour réajuster un peu la réalité des chiffres.

M André Fidelin :

Tout à l'heure Mme Ziegler est intervenue sur les charges de personnel. On a pu remarquer que dans les comptes administratifs les charges de personnel avaient diminué mais à la marge. Ce sont des augmentations statutaires. Le relèvement de l'indice pour les catégories C, c'est statutaire. Aujourd'hui, en ce qui concerne les personnes qui partent en retraite, on essaye d'être très attentif et d'anticiper de manière à voir comment on peut réorganiser les équipes, la mutualisation avec CCA, il y a là encore beaucoup d'anticipation. Mais aujourd'hui on remplace quand même à 70 % les personnes qui partent à la retraite parce qu'il y a une nécessité pour maintenir un service public de qualité. Après c'est surtout dans l'organisationnel qu'on essaye d'être optimum dans notre approche des ressources humaines.

M Alain Nicolas :

Pour répondre à Nicole, on peut dire que la masse salariale n'a pas évolué. Si on la prend en brut, elle a baissé, mais il faut le corriger parce que c'est lié au fait que l'on a transféré du personnel à CCA. Du coup, ça baisse. On ne peut pas prendre cela en considération, on serait de mauvaise foi. Par contre, il y a des effets que l'on connaît tous, qui ont existé de tout temps. Il s'agit du GVT. Malheureusement, le GVT est là, et cela fait 120 000 €, c'est comme ça. Nous avons les avancements de grade qui sont moins importants que ce que l'on pourrait croire, l'impact tout du moins.

Il y a également les TAP. Il a fallu embaucher et cela coûte de l'argent. L'impact est plutôt sur 2014 que sur 2015, il faut quand même le reconnaître.

Tout à l'heure, j'avais parlé des avancements d'échelons pour 110 K€, les avancements de grades, la réforme des catégories C, ça nous est imposé et c'est une bonne chose, il faut le dire. Les personnels de la catégorie C n'ont pas des salaires extraordinaires. Mais ça coûte et ça contribue à l'évolution de la masse salariale malheureusement, c'est comme ça. L'un dans l'autre, on ne peut pas dire que la masse salariale évolue. Tout à l'heure je vous ai dit entre 2015 et 2014, 2014 reconfiguré avec la sortie des agents qui ont été transférés à CCA. On avait 200 000 € de plus. Vous me direz que 200 000 € c'est de l'argent, mais comparé à 13 millions, ça fait 1,5 %. Il faut effectivement que l'on fasse en sorte que le bateau ne monte pas. Il faut que l'on réduise mais on aura du mal à réduire fortement la masse salariale, et surtout ne pas le faire parce que ça veut dire qu'on ne

conserve pas du personnel, on ne remplace pas le personnel qui part et ça on n'a pas le droit de le faire. Il faut que l'on soit vigilant. Si on arrive à maintenir ou à baisser légèrement la masse salariale, ce sera déjà une bonne avancée.

M André Fidelin :

Merci Alain pour ce complément d'informations. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Je vous accorde que les chiffres on les interprète, que l'on soit à votre place ou à la notre, un peu différemment. Il n'empêche que la réforme de la catégorie C et vous faites bien de le dire, c'est une bonne chose, comme il a été une bonne chose aussi la réforme de la catégorie B. Là par contre, je n'ai pas beaucoup entendu ce discours-là par M le Maire qui a systématiquement dit que c'était un point important pour la ville comme si c'était quelque chose de néfaste. Vous dites ce soir que c'est une bonne chose pour la catégorie C, je tiens à dire que ça l'était aussi sans doute pour la réforme de la catégorie B.

M André Fidelin :

Vous parlez d'interprétation. Je suis d'accord avec vous.

M Alain Nicolas :

Pour répondre à Nicole, je vois plus l'impact de la catégorie C et je suis content pour eux. La catégorie C correspond à 300 agents, même 400 en comptant tout le personnel. Il y en a 40 en catégorie B. La catégorie B a bénéficié comme la catégorie C de cette approche là. Mais l'impact est beaucoup plus faible quand on compare 400 à 40. Du coup, je le vois moins dans les comptes. Je regarde les grandes masses. Mais la catégorie B a aussi bénéficié de cette revalorisation de la grille indiciaire.

M André Fidelin :

Oui François.

M François Besombes :

Juste pour répondre à Nicole Ziegler, c'est en contradiction avec ce que vous disiez tout à l'heure. Vous disiez en tout début de conseil qu'il y avait trop d'augmentation de la masse salariale. Je ne comprends plus. Maintenant vous dites que là où il y avait des augmentations c'était bien. Tout à l'heure vous disiez que c'était mal. Je ne comprends plus. Est-ce qu'il faut plus de pression sur les agents où moins ? Si vous pouviez préciser le propos.

Mme Nicole Ziegler :

Je n'ai pas dit ça. Là aussi il y a des façons d'interpréter. Après, il faut être très vigilant. Vous gérez une ville, il faut être vigilant. J'ai pris les chiffres, je pourrai vous les donner, en pourcentage, ça augmente, donc il faut être très vigilant parce qu'à un moment ou à un autre, il va falloir être drastique dans les choix, c'est ce que je voulais dire tout à l'heure.

M Alain Nicolas :

Pour en finir, pour répondre à Nicole, les chiffres c'est mon domaine. 200 000 €, c'est 1,5 %. Je le reconnais, c'est 200 000 €, mais on n'a pas eu de départ à la retraite en 2015, à partir du moment où on n'a pas de départ à la retraite, c'est difficile de baisser la masse salariale. Étant entendu que jusqu'à présent, depuis que je suis là, entre 70 et 75 % des gens partis à la retraite ont été remplacés. Le jour où on aura un flux important de gens partants, il faudra, avec les chefs de service, voir quels sont les postes qui effectivement ne seront pas remplacés. Mais pour cela, il faut qu'il y ait un flux important de départ à la retraite. Ce qui n'a pas été le cas pour 2015.

Mme Nicole Ziegler :

L'important c'est de le prévoir et de le dire.

M Alain Nicolas :

C'est bien pour cela que l'on a remplacé entre 70 et 75 % des gens depuis avril 2014. Je regarde depuis que je suis là. Depuis 2014, on a remplacé les 3/4 des gens.

M André Fidelin :

C'est bon ? Il n'y a plus d'interventions ? Nous pouvons passer au vote ?

Je dois quitter la salle lors du vote. Je vais laisser Michelle Lemonnier présenter les

dossiers. Tu dois d'abord faire voter le budget principal et ensuite les budgets annexes. Je vais aller souffler un peu. Bon courage.

M le Maire laisse la présidence de la séance à Mme Lemonnier le temps des votes des comptes administratifs et quitte la salle.

Mme Michelle Lemonnier :

Merci M le Maire.

Nous allons voter les comptes administratifs du budget principal.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

13	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget annexe de l'eau
----	---

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2015 du budget annexe de l'eau seront transmis avec la note de synthèse.

<u>BUDGET ANNEXE DE L'EAU</u>			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	806 862,66 €	2 705 203,71 €	3 512 066,37 €
DEPENSES	839 352,59 €	1 975 992,36 €	2 815 344,95 €
EXCEDENT	- €	729 211,35 €	696 721,42 €
DEFICIT	- 32 489,93 €	- €	- €

Le budget annexe de l'eau enregistre un résultat positif de 696 721,42 € contre 283 974,12 € en 2014.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats des comptes administratifs 2015 du budget annexe de l'eau.

Mme Michelle Lemonnier :

Nous allons voter les comptes administratifs du budget annexe de l'eau.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

14	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget annexe de l'assainissement
----	--

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2015 du budget annexe de l'assainissement seront transmis avec la note de synthèse.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	957 308,51 €	1 608 375,03 €	2 565 683,54 €
DEPENSES	1 065 620,15 €	1 026 913,68 €	2 092 533,83 €
EXCEDENT	- €	581 461,35 €	473 149,71 €
DEFICIT	- 108 311,64 €	- €	- €

Le budget annexe de l'assainissement enregistre un résultat positif de 473 149,71 € contre 320 000,39 € en 2014.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats des comptes administratifs 2015 du budget annexe de l'assainissement.

Mme Michelle Lemonnier :

Nous allons voter les comptes administratifs du budget annexe de l'assainissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

15	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget annexe du port de plaisance
----	---

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2015 du budget annexe du port de plaisance seront transmis avec la note de synthèse.

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	403 072,56 €	992 937,65 €	1 396 010,21 €
DEPENSES	80 516,01 €	648 359,27 €	728 875,28 €
EXCEDENT	322 556,55 €	344 578,38 €	667 134,93 €
DEFICIT	- €	- €	- €

Le budget annexe du port de plaisance enregistre un résultat positif de 667 134,93 € contre 596 908,41 € en 2014.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats des comptes administratifs 2015 du budget annexe du port de plaisance.

Mme Michelle Lemonnier :

Nous allons voter les comptes administratifs du budget annexe du port de plaisance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

16	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget annexe du bac du passage
----	--

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2015 du budget annexe du bac du passage seront transmis avec la note de synthèse.

BUDGET ANNEXE BAC DU PASSAGE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	836 679,26 €	379 466,45 €	1 216 145,71 €
DEPENSES	868 929,93 €	264 003,41 €	1 132 933,34 €
EXCEDENT	- €	115 463,04 €	83 212,37 €
DEFICIT	- 32 250,67 €	- €	- €

Le budget annexe du bac du passage enregistre un résultat positif de 83 212,37 € contre -242 843,68 € en 2014.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats des comptes administratifs 2015 du budget annexe du bac du passage.

Mme Michelle Lemonnier :

Nous allons voter les comptes administratifs du budget annexe du bac du passage.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

17	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget de la cuisine centrale
----	--

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2015 du budget annexe de la cuisine centrale seront transmis avec la note de synthèse.

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE			
LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	- €	1 126 853,77 €	1 126 853,77 €
DEPENSES	8 897,89 €	866 718,23 €	875 616,12 €
EXCEDENT	- €	260 135,54 €	251 237,65 €
DEFICIT	- 8 897,89 €	- €	- €

Le budget annexe de la cuisine centrale enregistre un résultat positif de 251 237,65 €.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats des comptes administratifs 2015 du budget annexe de la cuisine centrale.

Mme Michelle Lemonnier :

Nous allons voter les comptes administratifs du budget annexe de la cuisine centrale.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

18	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2015 - budget du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	---

M Alain Nicolas :

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2015 du budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles seront transmis avec la note de synthèse.

BUDGET ANNEXE CENTRE DES ARTS ET ORGANISATION DE SPECTACLES

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	25 792,10 €	649 957,73 €	675 749,83 €
DEPENSES	101 447,60 €	619 097,01 €	720 544,61 €
EXCEDENT	- €	30 860,72 €	- €
DEFICIT	- 75 655,50 €	- €	- 44 794,78 €

Le budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles enregistre un résultat négatif de -44 794,78 € contre -70 105,5 € en 2014.

Vu l'avis favorable de la commission de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les résultats comptes administratifs du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles.

Mme Michelle Lemonnier :

Nous allons voter les comptes administratifs du budget annexe du centre des arts et de la culture.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

M le Maire revient après les votes des comptes administratifs.

M André Fidelin :

Sauf erreur, nous passons au point 19. Il s'agit des reprises et affectations des résultats.

Conseil municipal du 30 juin 2016

19	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget principal
----	---

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2015 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

-déficit d'investissement	1 753 825,14 €
-restes à réaliser en dépenses	561 167,41 €
-restes à réaliser en recettes	0 €
	=====
-Besoin de financement	2 314 992,55 €
-excédent de fonctionnement.....	3 745 732,69 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal en réserves à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 3 745 732,69 euros et de reprendre le déficit d'investissement en section d'investissement.

M André Fidelin :

Merci Alain. Vous avez des remarques ? On peut voter ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

20	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe de l'eau
----	---

M Alain Nicolas :

Tout à l'heure, je vous ai dit que nous avons des restes à réaliser très importants, nous allons le voir.

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2015 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

-déficit d'investissement	32 489,93 €
-restes à réaliser en dépenses.....	819 891,86 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-besoin de financement	852 381,79 €
-excédent de fonctionnement.....	729 211,35 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de 729 211,35 € en section d'investissement au compte 1068 et de reprendre le déficit d'investissement en section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement permettra de couvrir les besoins de financement suite aux RAR qui sont relativement importants.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

21	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe de l'assainissement
----	--

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2015 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

-déficit d'investissement	108 311,64 €
-restes à réaliser en dépenses.....	991 783,20 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-besoin de financement	1 100 094,84 €
-excédent de fonctionnement.....	581 461,35 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de 581 461,35 € en section d'investissement au compte 1068 et de reprendre le déficit d'investissement en section d'investissement.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

22	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe du port de plaisance
----	---

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2015 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE

-excédent d'investissement	322 556,55 €
-restes à réaliser en dépenses.....	0,00 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-excédent de financement	322 556,55 €
-excédent de fonctionnement	344 578,38 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- de reprendre les résultats excédentaires dans leurs sections respectives.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

23	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe du bac du passage
----	--

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2015 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DU BAC DU PASSAGE

-déficit d'investissement	32 250,67 €
-restes à réaliser en dépenses.....	0,00 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-déficit de financement	32 250,67 €
-excédent de fonctionnement	115 463,04 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- de reprendre les résultats dans leurs sections respectives.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

24	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe de la cuisine centrale
----	---

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2015 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

-déficit d'investissement	8 897,89 €
-restes à réaliser en dépenses	0,00 €
-restes à réaliser en recettes	0 €
	=====
-déficit de financement	8 897,89 €
-excédent de fonctionnement.....	260 135,54 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- de reprendre les résultats dans leurs sections respectives.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

25	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	--

M Alain Nicolas :

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2015 sont les suivants :

BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE ET ORGANISATION DE SPECTACLES

-déficit d'investissement	75 655,50 €
-restes à réaliser en dépenses.....	45 125,10 €
-restes à réaliser en recettes.....	0,00 €
	=====
-besoin de financement	120 780,60 €
-excédent de fonctionnement.....	30 860,72 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- de reprendre les résultats dans leurs sections respectives.

Mme Nicole Ziegler :

Je me permets de faire une remarque.

M André Fidelin :

Oui, Oui, bien sûr.

Mme Nicole Ziegler :

C'est à la fois pour le budget annexe du centre Louis Aragon, le budget annexe de l'assainissement et celui de l'eau, les restes à réaliser sont énormes.

M André Fidelin :

Alain, est-ce que tu as la réponse technique ?

M Alain Nicolas :

Micro non allumé....

....il y a des travaux qui ont été réalisés en fin d'exercice. Il ne fallait pas prendre pour argent comptant le résultat de 2015, surtout pas parce que nous avons des RAR extrêmement importants, nous l'avons vu en assainissement nous approchons du million d'euros.

Mme Nicole Ziegler :

En 2016, il va falloir réaliser ce qui n'a pas été réalisé en 2015, on ne pourra donc peut-être pas non plus faire le budget 2016.

M Alain Nicolas :

Il m'est difficile de répondre dans le détail, mais je pense que nous avons dû anticiper les travaux 2015-2016. On doit faire ça sur deux exercices.

M André Fidelin :

Merci Alain. Bien, nous revenons sur le centre Louis Aragon.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

26	Service Élections : Redécoupage électoral et création d'un dix-septième bureau de vote
----	--

Mme Maguy Baqué :

Conformément aux dispositions de l'article R.40 du code électoral, « les électeurs sont répartis par arrêté du Préfet en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre des électeurs ».

La liste des bureaux de vote des communes est fixée ou reconduite chaque année par arrêté préfectoral notifié aux Maires avant le 31 août pour entrer en vigueur le 1^{er} mars suivant et est pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à partir de cette date.

Dans le cadre de l'élaboration de cet arrêté, le Préfet rappelle aux communes que chaque bureau de vote ne doit pas comporter plus de 800 à 1000 électeurs inscrits afin de permettre un bon déroulement des opérations de vote.

Ce n'est plus le cas, comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, pour certains bureaux de vote situés « rive gauche ». C'est pourquoi la création d'un 17^e bureau de vote devenait une priorité.

	Nombre d'électeurs au 29 février 2016	Nombre d'électeurs après le redécoupage électoral (plan joint)
BV 11 - Ecole Maternelle du Rouz	938	1046
BV 12 - Ecole Primaire du Rouz	1259	1044
BV 13 - Préau du Collège du Porzou	1401	945
BV 14 - Ecole de Kerose	930	1072
BV 15 - Ecole de Lanriec	1465	1006
BV 17 - Foyer du Collège du Porzou		934

La création de ce 17^e bureau de vote implique un redécoupage électoral et un lissage des électeurs des 5 bureaux cités dans le tableau ci-dessus. Au vu du redécoupage géographique, il paraît opportun de créer un 2nd bureau de vote.

Les membres de la Commission Administrative Électorale, réunie le mercredi 4 mai 2016, ont adopté à l'unanimité cette proposition géographique (voir plan annexé) et la création du 17^e bureau de vote au collège du Porzou.

Cette proposition a été présentée le mercredi 4 juin 2016 aux membres du conseil de quartier « Le Cabellou-Le Passage Lanriec » qui n'ont manifesté aucune opposition.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Électorale en date du 4 mai 2016.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la proposition géographique du redécoupage électoral entre les 6 nouveaux bureaux de vote,
- de valider l'implantation du 17^e bureau de vote au collège du Porzou.

M André Fidelin :

Vous avez sur le tableau le découpage et plus particulièrement la zone du 17^e bureau. Est-ce qu'on a un complément d'information Maguy ?

Mme Maguy Baqué :

Le problème c'est que sur toute la partie campagne qui est en bleu, on ne voulait pas les faire venir sur le Porzou, on a préféré les faire aller sur Kerose. On a concentré la partie 17^e bureau de vote, une partie du Cabellou jusqu'à Lanriec.

M André Fidelin :

C'est pour cela que l'école de Kerose passe de 930 à 1072 par compensation.

Mme Maguy Baqué :

Autrement ça faisait venir les gens de la campagne sur le Porzou ce n'était pas tellement négociable.

M André Fidelin :

Quand on parle des bureaux de vote, il faut tenir compte aussi des personnes âgées qui ont quelques fois du mal à se déplacer et qui sont très attachées à aller voter même s'ils sont à mobilité réduite, il faut en tenir compte dans le découpage des bureaux de vote.

Les services ainsi que la commission administrative électorale a planché, mais c'est surtout Mme Gustin qui a travaillé sur ce dossier et qui a proposé une solution tout à fait convenable.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Sur la population générale, de Concarneau, combien y-a-t-il d'électeurs inscrits sur les listes électorales ? C'est 17 045 électeurs ?

Mme Maguy Baqué :

Oui, c'est cela.

Mme Marie Le Meur :

Merci.

M André Fidelin :

Il y a d'autres remarques ? On peut passer au vote le 17^e bureau ? Pardon, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Il aurait été opportun M le Maire, de se saisir de la création d'un 17^e bureau pour déménager celui de Kerandon qui se situe à l'école. Il y a une pente assez longue et assez difficile pour les personnes âgées. Je vous en ai déjà parlé. C'était peut-être l'occasion de transférer ce bureau de l'école vers Kerbalise.

M André Fidelin :

Je n'ai pas la réponse mais je peux entendre. Ce sera peut-être évoqué si vraiment il y a un problème d'accès. On peut le corriger, on reste sur le quartier de Kerandon. Après, il faut voir s'il y a des inconvénients. Là comme ça à brûle-pourpoint, je ne peux pas répondre, mais pourquoi pas. Claude.

M Claude Drouglazet :

Une suggestion qui tient à mon expérience. On va avoir des élections importantes l'année prochaine, il me semble qu'il va y avoir un renouvellement des cartes électorales, je pense qu'il faut faire une information spécifique sur le secteur là-bas, il faut bien indiquer qu'il y a trois bureaux de vote et que les gens ont changé de bureau de vote. Parce que pour les gens qui tiennent les bureaux de vote, je l'ai vécu et je peux vous dire que si vous ne faites pas l'information, c'est coton. Vous passez votre temps à dire, non ce n'est pas ici, etc....

Mme Maguy Baqué :

Le bureau de vote sera indiqué sur la carte.

M Claude Drouglazet :

Cela ne sera pas suffisant. Je suis depuis 40 ans au bureau 11. Quand le 12 a été créé, je peux vous dire que ça a été coton. C'est l'expérience qui parle.

M André Fidelin :

Claude, il y aura un courrier joint à la carte électorale.

M François Besombes :
Ce sera même indiqué sur l'enveloppe.

M André Fidelin :
Mais c'est vrai que pour les personnes âgées, ce n'est pas toujours évident.

M François Besombes :
Sur l'enveloppe il y a une mention en plus. Avant qu'on ouvre, attention, changement de bureau.

M André Fidelin :
Ce sera fait. Tous les électeurs auront des cartes neuves en 2017 puisque nous sommes arrivés au bout du tamponnage.

Bien, il n'y a pas d'autres remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 30 juin 2016

27	Direction générale des services : Élection de 3 nouveaux conseillers au sein du conseil communautaire
----	---

M André Fidelin :

Lors du conseil municipal du 19 mai dernier, le conseil municipal a validé l'accord local concernant la nouvelle répartition des neuf communes au conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Le Préfet a confirmé cette nouvelle composition par arrêté n°2016-147-0001.

Le nombre de conseillers communautaires de Concarneau est porté à 18 soit 3 de plus par rapport à la précédente composition.

Il y a lieu maintenant de procéder à la désignation de ces nouveaux conseillers communautaires.

L'article L 5211-6-2 du CGCT prévoit les dispositions particulières de cette élection.

Lorsqu'une commune obtient plus de sièges ce qui est le cas de Concarneau (+3), les conseillers sortants sont reconduits.

Les 15 conseillers communautaires de Concarneau sortants sont les suivants :

André FIDELIN
Michelle LEMONNIER
Xavier CALVARIN
Maguy BAQUE
François BESOMBES
Marie TALBOT
Bruno QUILLIVIC
Laetitia BOIDIN
Alain ECHIVARD
Annie CREMERS
Alain NICOLAS
Josette RAZER
Gaël LE MEUR
Claude DROUGLAZET
Nicole ZIEGLER

Seuls les trois sièges supplémentaires sont à pourvoir par le Conseil municipal parmi ses membres, au scrutin de liste à un tour, et élection à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La parité s'applique pour les sièges supplémentaires.

Aux termes de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, *il est voté au scrutin secret* : 1° soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ; 2° soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret en cas de nomination ou de présentation.

Il est proposé au Conseil municipal

- De procéder à la désignation des trois conseillers communautaires

Je voudrais rappeler que M le Préfet engage les communes membres de Concarneau Cornouaille Agglomération à revoir leur accord local sur la répartition des sièges de chaque commune au sein du conseil communautaire. En effet, depuis la censure par le Conseil constitutionnel, le 20 juin 2014, la loi du 9 mars 2015 a introduit des nouvelles dispositions relatives aux accords locaux sur la composition des conseils communautaires. Ces dispositions doivent être mises en œuvre à l'occasion de toute élection partielle. Les élections de Rosporden qui auront lieu dimanche prochain ont pour conséquence de prendre ces dispositions et modifier l'accord local. Dans un premier temps, nous avons voté le passage à 48 élus communautaires pour permettre aux 5 communes de garder le nombre de conseillers communautaires à 3. C'est malheureusement Tourc'h qui en fait les frais. Concarneau passe à 3 élus supplémentaires et Rosporden et Trégunc 1 supplémentaire. C'est ce que nous avons voté le 19 mai. À la suite de cette présentation, il y a eu un vote. Je crois qu'au niveau de la communauté d'agglomération il y a eu un vote

favorable à l'unanimité sur la composition à 48. Il y a eu ensuite un certain nombre d'échanges entre nous dans cette salle du conseil municipal sur la composition de cette liste de 3 élus. Je me suis exprimé. Les membres de l'opposition se sont exprimés également. Aujourd'hui, nous devons voter ces 3 nouveaux élus communautaires qui siégeront à partir du 12 juillet prochain au conseil communautaire.

La première question que je dois poser comme je le disais, c'est que le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Maintenant, si vous souhaitez voter à main levée, si il y a unanimité nous pouvons voter à main levée.

Est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent le vote à bulletin secret plutôt que le vote à main levée ?

Cinq élus souhaitent le vote à bulletin secret, Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS.

D'accord, très bien, donc nous allons procéder au vote à bulletin secret. Nous allons désigner un secrétaire de séance. Je vous propose François Besombes. François tu veux faire le secrétaire ?

M François Besombes :
Et bien oui.

M André Fidelin :
Puisque tu es à côté de moi. Tu voulais le faire Michelle, tu es jalouse ?

Mme Michelle Lemonnier :
Non non.

M André Fidelin :
Nous allons distribuer 3 bulletins chacun. Il y a un bulletin qui est présenté par la majorité municipale, où il y a Marc Bigot, Sonia Marrec et Fabrice Robin. Il y a un deuxième bulletin qui est présenté par notre opposition où il y a Antony Le Bras, Andrée Pezennec et Marc Bigot. C'est surprenant. Et nous avons un bulletin blanc.
Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Avant de procéder au vote, je voudrais faire une déclaration au nom de mon groupe. L'association A Babord Toute a pris collectivement la décision suivante : Les élus siégeant au conseil refusent de participer à un vote qui est une caricature de démocratie. Pourquoi ? Sur le fond nous ré-affirmons notre solidarité avec les élus communautaires de Tourc'h à qui on enlève un mandat reçu du peuple lui même ! C'est un déni de démocratie et une insulte à la République.

Voilà en effet une autorité administrative (le conseil constitutionnel) et par la voix du Préfet, qui en interprétant la loi nie la réalité du suffrage, du vote des citoyens !

C'était le sens du discours de Michel Cotten qu'il a fait à CCA et qui a été d'ailleurs reçu par l'ensemble des collègues, comme quelque chose de vrai et de bien.

Mais pire on remplace des citoyens élus par des citoyens désignés en second degré par les conseils.

Nous contestons la légitimité du conseil constitutionnel à procéder de la sorte ainsi que la légitimité de notre assemblée à valider cette procédure d'exclusion de citoyens démocratiquement élus.

Il y a enfin votre proposition de nomination de 3 élus de votre majorité. Nous ne souhaitons pas prendre part au débat et au vote qui, de notre point de vue relève du calcul politicien lié au prochain conseil communautaire du 12 juillet qui fera suite aux élections municipales de Rosporden.

Je vous remercie de votre attention.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet avant de procéder au vote ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Chers collègues, les élections municipales de 2014 ont désigné 15 élus concarnois au conseil communautaire de CCA, 12 de votre liste, M le Maire « Plus loin ensemble » et 3 de la liste « Concarneau, une nouvelle énergie ». Les listes des candidats au conseil communautaire proposées aux concarnois le 30 mars 2014 étaient les suivants, et je vous rappelle que ces noms étaient fléchés. Pour vous, M le Maire, ou en tout cas pour votre liste « Plus loin ensemble », André Fidelin, Michelle Lemonnier, Xavier Calvarin, Maguy Baqué, François Besombes, Marie Talbot, Bruno Quillivic, Laëtitia Boidin, Alain Échivard, Annie Cremers, Alain Nicolas, Josette Razer, Marc Bigot, Andrée Pezennec, Éric Malléjacq, Marie-Christine Le Nouène, Philippe Hennion.

Pour « Concarneau, une nouvelle énergie », Gaël Le Meur, Claude Drouglazet, Nicole Ziegler, Antony Le Bras, Marianne Jan, Pierre-François Bonneau, Jocelyne Théry, Marc Carduner, Marie Le Meur, Pascal Rovirola, Jocelyne Gestalin, Guy Le Gall, Marie-Hélène Furic, Gildas Guyavarc'h, Marie-Joëlle Le Tourneur, Philippe Laporte, Virginie Noc.

Ce sont donc ces listes-là qui étaient présentées en mars 2014 au vote des concarnois. Les 12 premiers de votre liste ont donc été élus ainsi que les 3 premiers de la liste présentée par Gaël Le Meur. Nous le savons aujourd'hui, ce ne sont pas 15, mais 18 élus communautaires concarnois qui auraient dû siéger au conseil de notre agglomération. Notre conseil municipal doit ce soir désigner 3 nouveaux élus concarnois. L'article L-5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit comme il est dit dans le bordereau que lorsqu'une commune obtient plus de sièges, les conseillers sortants sont reconduits, ce qui est le cas, 12 pour vous et 3 pour nous, les sièges supplémentaires sont à pourvoir par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin de liste à un tour, élection à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, la parité s'appliquant pour ces trois sièges.

Vous nous avez demandé de vous présenter une liste des 3 noms. J'imagine que vous vous attendiez à ce nous vous présentions les 3 noms suivants, Antony Le Bras, Marianne Jan, Pierre-François Bonneau, les 3 noms de la liste « Concarneau, une nouvelle énergie » qui viennent après le nom de ceux qui sont déjà élus, comme nous, nous attendions que vous nous présentiez les noms de Marc Bigot, André Pezennec, Éric Malléjacq ou tout au moins le nom de candidats au conseil communautaire qui étaient soumis au vote des concarnois en 2014. A notre grande surprise, vous nous en proposez d'autres qui n'étaient pas candidats en 2014, Fabrice Robin et Sonia Marrec en plus de Marc Bigot qui lui était candidat. Cela est légal, mais anti-démocratique puisque cette liste ne respecte pas le choix soumis aux concarnois lors des dernières élections municipales. Tous ceux et celles qui vous suivront ce soir, si vous confirmez votre choix, entérineront ce déni de démocratie. Quant à nous, parce que nous souhaitons avant tout respecter le choix des électeurs qui se sont exprimés lors des dernières élections municipales, nous proposons une liste qui correspond à ce qui serait advenu dans le cas d'une élection directe au conseil communautaire et sur laquelle majorité comme opposition municipale, pourraient s'entendre et montrer que le conseil municipal entend respecter jusqu'au bout le verdict des urnes de mars 2014, soit Antony Le Bras, Andrée Pezennec et Marc Bigot. Bien entendu, si une de ces personnes ne souhaite pas se présenter, la décision lui revient de démissionner et d'être remplacée par le conseiller communautaire suivant sur la liste. Pour permettre à chacun des conseillers municipaux de prendre le temps de la réflexion, et se donner la possibilité de choisir en conscience, nous avons donc demandé ce soir, un vote à bulletin secret.

M André Fidelin :

J'ai bien entendu votre message. Il y a une nuance entre l'approche démocratique par rapport aux élections de mars 2014 et l'application de la loi parce que quand on parle de légalité, quelques fois on me reproche de ne pas tenir compte de la légalité. Là, nous avons tenu compte de la légalité. On n'était pas obligé de prendre la suite des gens qui venaient sur la liste. Nous avons évidemment interrogé la Préfecture parce que ce genre de situation n'est pas commun. En tout état de cause, nous sommes dans la légalité et nous avons utilisé le cadre réglementaire qui nous est proposé. Sur le côté démocratique, on peut discuter mais j'ai réfléchi à la question, et j'ai tenu compte de ce qui a été dit lors du conseil municipal du 19 mai, nous étions sur une délibération qui fixait le nombre d'élus communautaires à 48. Il y a eu des échanges argumentés sur la position des uns et des autres. Cela m'a permis de réfléchir et je me dis que c'est ça qui est dommageable d'ailleurs. On le voit encore ce soir, où il n'y a pas de consensus élargi sur les décisions municipales. Sans vouloir dire que c'est systématique, mais d'une façon générale, on voit comment il y a quand même des règles. Je respecte l'opposition en tant que telle, j'ai

bien retenu ce que Claude a dit le 19 mai. Être politique, ce n'est pas une tare, on peut penser que oui, nous sommes dans un système politique avec des sensibilités et des prises de positions par rapport à ce qui est ressenti. Néanmoins, il est vrai qu'on retrouve dans notre conseil, ce n'est pas souvent le cas à CCA, des postures politiques, c'est assez regrettable surtout quand on est dans une prise de positions de proximité locale pour faire avancer les dossiers pour les citoyens. Je trouve cela dommageable. Et par exemple quand Pierre-François Bonneau a dit le 19 mai que ça aurait été élégant, je me demande si dans la politique, il y a de l'élégance, parce que je me suis aperçu qu'il y avait quand même peu d'élégance. On le voit ici à Concarneau mais on le voit aussi sur la politique générale, nationale. Et je me suis encore aperçu cette semaine, que l'élégance n'était pas de mise quand il s'agissait de parler de clivage politique. Ce que je ressens, c'est qu'aujourd'hui à CCA, parce que les 3 personnes qui vont être élues le sont pour travailler à CCA. Et cela fait maintenant 2 ans et demi que j'en suis le Président et j'en suis fier. De dire aujourd'hui que la posture politique est quand même au 2^e degré, il y a encore quelques personnes, je ne peux pas dire qu'il y a un consensus à l'unanimité, et ça peut se comprendre. Mais globalement, à CCA, on est dans des dossiers. Les débats sont constructifs. Ils sont vraiment intéressants. Je ne voudrais pas qu'à l'occasion des élections à Rosporden, qu'il y ait ce clivage de postures politiques. Je le regretterai. On a bien senti cette semaine, les crispations. Même si la décision avait été prise concernant ce vote, ça renforce mon idée de dire à CCA qu'il faut une équipe de gens qui vont avancer ensemble, dans un consensus large, et non pas un clivage de posture politique. Je ne voudrais pas que CCA soit fragilisé au travers de cette élection de Rosporden, alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui. J'ai évidemment débordé un peu par rapport à CCA et à Rosporden, mais le comportement aujourd'hui à CCA est dans un bon esprit. Il est dans l'intérêt général, le bon sens, et franchement, je ne voudrais pas que cela change. Et ce n'est pas tout à fait ce que j'ai ressenti cette semaine. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet.

M Pierre-François Bonneau :

Si vous me le permettez, M le Maire, d'abord, je ne me sens pas concerné par la question de la posture politique. Je pense que mon travail en commission et en conseil municipal le prouve à longueur de temps. D'autre part, ce que je trouve tout à fait dommage, c'est qu'il y avait là l'opportunité d'avoir une démarche qui était une démarche apaisée au sein du conseil municipal à moins que vous ne déniez à Antony Le Bras, le fait qu'il puisse être quelqu'un qui participe de façon cohérente et active au conseil communautaire. Je pense que vous êtes en train de le louper, je trouve que c'est dommage.

M André Fidelin :

Ce n'est sûrement pas un problème de personne. Ce n'est sûrement pas un problème de personne. Qui veut intervenir ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

J'ai écouté attentivement ce que vous disiez, M le Maire, M le Président, je ne me sens pas non plus concerné. Les arguments que je développe ne sont pas des arguments politiques. Le problème c'est qu'on a annulé une élection de gens qui ont été élus. C'est-à-dire qu'on va dire à des gens qui siègent depuis deux ans, vous avez été élus, mais vous ne l'êtes plus parce que le conseil constitutionnel a décidé quelque chose et que le Préfet dit, j'applique. Je ne suis pas d'accord.

Je ne suis pas d'accord, c'est tout et je le dis. Et je refuse par mon....

Problème de micro...

M André Fidelin :

On est d'accord Claude, mais nous on n'y est pour rien.

M Claude Drouglazet :

Problème de micro, non allumé...

Mais je le sais bien, ce n'est pas une attaque contre le Président de CCA ou le Maire de Concarneau, c'est une question de principe..... D'ailleurs demandé à Michel Cotten de saisir directement le Garde des Sceaux.....

M André Fidelin :

Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Ce que vous avez dit dans vos propos, en tout cas la première partie, aurait été entendable, et la critique je l'aurai acceptée, si nous avions présenté une liste qu'avec des gens de notre équipe. Ce n'est pas le cas. Je voudrais aussi vous dire que les deux listes

que nous avons là, respectent toutes les deux la loi. Il n'y a aucun problème là-dessus. Que ce soit la nôtre ou la vôtre, elles respectent toutes les deux la loi. Le choix qui s'offre à vous chers collègues est simple. Il y a d'un côté une loi qui respecte la démocratie, et de l'autre une loi qui n'est qu'un déni de la démocratie. C'est tout simplement cela, ne cherchez pas autre chose. D'un côté il y a eu des candidats qui se sont présentés devant les électeurs et qui ont été désignés ou en tout cas fléchés comme on le disait à l'époque en 2014 et de l'autre côté, au moins deux sur trois qui ne le sont pas. Je voudrais savoir pourquoi, ce soir, un certain nombre de personnes qui étaient fléchées et je comprends pourquoi elles ne veulent pas être désignées pour être ce soir au conseil communautaire, ça prend beaucoup de temps et d'énergie, mais il y en a peut-être d'autres qui le souhaitent. Ça je ne le comprends pas non plus. C'est tout ce que je voulais vous dire. Vous avez le choix, d'un côté la démocratie et de l'autre un déni de démocratie.

M François Besombes :

Vous dites déni de démocratie. Mais c'est une loi qui a été votée en mars 2015. Vous regarderez qui sont les députés qui ont voté cette loi de déni de démocratie. Je ne comprends pas ce que vous dites là. Vous êtes en train de dire que les lois qui sont votées par des députés qui sont élus par le peuple sont anti-démocratiques. C'est ce que vous venez de dire. Vous avez l'habitude de dire quelque chose et ensuite le contraire.

Mme Nicole Ziegler :

Inaudible...

M François Besombes :

Non, mais les deux respectent la loi et vous devez vous arrêter là.

Mme Nicole Ziegler :

On est dans la même logique...

M François Besombes :

Vous devez vous arrêter là.

Mme Nicole Ziegler :

On est dans la même logique

M François Besombes :

A ce moment là, vous envoyez ce que vous venez de dire et tout ce que vous avez pu dire tout à l'heure au Maire, aux députés qui ont voté cette loi, s'il vous plaît.

Mme Nicole Ziegler :

C'est le conseil....

M François Besombes :

Ce sont les députés qui sont concernés par votre propos.

Mme Nicole Ziegler :

C'est le conseil...

M François Besombes :

Ce n'est pas le Maire.

Mme Nicole Ziegler :

Non, mais je n'ai pas dit que c'était le Maire ! J'ai dit que c'était un déni de démocratie. C'est le conseil constitutionnel, et je pense que s'il y a un recours, ce sera cassé.

M André Fidelin :

Puisque l'on parle de démocratie, est-ce que vous avez demandé à André Pezennec et Marc Bigot, s'ils voulaient bien être sur la liste ?

Mme Nicole Ziegler :

C'est pour cela que je l'ai dit dans mon propos, tout à l'heure, que ceux qui ne le souhaitent pas...

M André Fidelin :

Ils ont peut-être leur mot à dire.

Mme Nicole Ziegler :

Non, mais je l'ai dit. Je comprends Mme Pezennec. Si elle ne le souhaite pas, elle peut le dire. Il y en avait d'autres qui étaient fléchés. Qu'ils nous disent ce soir qu'ils ne veulent pas y être. C'est tout ce que je vous dis.

M André Fidelin :

Marc, tu veux intervenir ? Ou Andrée ?

Mme André Pezennec :

J'ai quand même eu un choc, peut-être autant que M le Maire d'ailleurs, quand il a vu les listes arriver. J'ai appris cela en gros 3/4 d'heure avant le conseil. Je me suis demandée ce qui c'était passé. J'ai pris cela pour un gag, peut-être une histoire drôle après tout ces kilos d'euros qui nous ont amené des mots de tête. Je dis simplement que vous auriez pu me le dire quand même. Sinon, bien sûr je n'ai pas envie de participer à ce conseil communautaire. Voilà.

M André Fidelin :

Marc.

M Marc Bigot :

Oui, même remarque qu'Andrée. J'aurai apprécié qu'on en parle. Je vais avoir plus de voix que de votants, finalement. Qui sait ? J'aurais bien aimé qu'il y ait un minimum de discussion. C'est un petit côté provocation quand même qui me gêne.

Micros coupés pendant le vote à bulletin secret. L'urne circule dans la salle du conseil municipal afin de faire voter les membres du conseil municipal.

Mme Nicole Ziegler :

Pendant que le vote a lieu, j'ai quand même envoyé la liste à M Le Goff, vers 14 heures.

Micros coupés.

M André Fidelin :

Nous allons procéder au comptage des bulletins.

Mme Marianne Jan et M Claude Drouglazet ne prennent pas part au vote.

M François Besombes :

Il y a 31 bulletins dans l'urne. Il y a bien 31 votants dans la salle. Nous allons maintenant dépouiller.

- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Nous avons Marc Bigot mais il y a une personne qui a été rayée donc ce bulletin est nul. Je ne dirais quelle est cette personne.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Antony Le Bras, Andrée Pezennec, Marc Bigot.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Antony Le Bras, Andrée Pezennec, Marc Bigot.
- Liste Antony Le Bras, Andrée Pezennec, Marc Bigot.
- Liste Antony Le Bras, Andrée Pezennec, Marc Bigot.
- Liste Antony Le Bras, Andrée Pezennec, Marc Bigot.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.

- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.
- Liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin.

Nous avons donc 25 voix pour la liste Marc Bigot, Sonia Marrec, Fabrice Robin, 5 voix pour la liste Antony Le Bras, Andrée Pezennec, Marc Bigot, 1 bulletin nul et 2 ne prenant pas part au vote.

M André Fidelin :

Nous pouvons peut-être présenter la formule de calcul, Bertrand. Il faut attendre un petit peu, l'ordinateur « mouline ».

Micros coupés....

Conseil municipal du 30 juin 2016

28	Éducation - jeunesse : Écoles privées - forfait communal - 2016
----	---

M Éric Malléjacq :

Vu le code général des Collectivités territoriales, article L.2321-2,
Vu l'article L.442-5 du code de l'Éducation,
Vu la circulaire n°2012-025 du 5 février 2012,

En application des textes législatifs et réglementaires, le forfait communal versé aux écoles privées doit correspondre au coût d'un élève élémentaire dans le public (CEEP) dont le montant est calculé chaque année sur la base des dépenses éligibles. Il s'agit donc de délibérer sur l'attribution du forfait communal pour l'année 2016.

Le forfait communal pour les élèves élémentaires privés concarnois sera identique au coût d'un élève élémentaire public en 2014 (derniers chiffres connus, issus du CA 2014) dont le détail du calcul figure en annexe.

Le coût d'un élève élémentaire public calculé pour l'année 2014 est de 663,25 €.
Le forfait sera donc pour l'année 2016 de 663,25 € par enfant concarnois des classes élémentaires.

Au premier janvier 2016, le nombre d'élèves concarnois en élémentaire privé, inscrit dans la base élève de l'Éducation Nationale, est de 235 ce qui donne un montant de forfait communal de 155 863,75 €.

En 2016, il est inscrit au budget général la somme de 271 290 € pour financer le forfait communal.

Le forfait pour les élèves de maternelle, au nombre de 129, se calcule sur la différence entre cette enveloppe globale et la somme attribuée au forfait communal pour les élémentaires, divisée par le nombre d'élèves en maternelle soit un montant de 115 426,25 € à répartir entre les 129 élèves concarnois concernés. Le forfait communal pour les élèves de maternelle est donc de 894,78 € par enfant.

Pour information, le coût d'un élève maternel dans le public en 2014 (base de calcul) est de 1 276,9 €. Le coût global pour les élèves de maternelle dans le public est de 506 929,31 € et pour les élémentaires des écoles publiques de 484 175,91 € représentant un montant total de 991 105,22 €.

Pour 2016 : - forfait communal élémentaire : 663,25 € par élève (235/effectifs 2016)
 - forfait communal maternel : 894,78 € par élève (129/effectifs 2016)

Ces sommes sont versées en 3 fois dans l'année (janvier, avril et septembre), uniquement pour les élèves concarnois et réévaluées en fonction de la fluctuation des effectifs réels chaque trimestre.

Vu l'avis favorable de la commission éducation du 10 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les conditions et les modalités de calcul et de versement du forfait communal aux écoles privées pour l'année 2016.

Avant de vous laisser la parole, je voulais juste faire quelques petites remarques. Je ne vais pas rentrer, à moins que vous le désiriez, dans le détail de tous les calculs qui sont proposés en annexe. Ces calculs ont été intégralement expliqués en commission éducation. Ils ont fait aussi, bien évidemment et heureusement, l'objet de débats et d'explications. Mais pour votre information, sachez que ce mode de calcul est celui qui a été retenu lors de la délibération qui a été prise le 4 février 2016, dans laquelle différents points qui avaient été remis en cause par le Tribunal administratif, ont été pris en compte. Ce qui est le cas aujourd'hui. Deuxièmement, certains postes ont été calculés de manière un peu différente pour la fin de l'année 2014, dans la mesure où entre le mois de septembre et le mois de novembre, a été mis en place la réforme des rythmes scolaires sur Concarneau, ce qui a eu comme impact une modification du temps de travail de certains de nos agents, en particulier des ATSEM qui n'intervenaient plus sur le temps de

midi, mais qui intervenaient sur les temps périscolaires. Il va de soi que tout ce qui est activité ou temps de travail des agents sur le temps périscolaire, n'a pas été retenu. Parce que par nature, les TAP sont des temps périscolaires. Il en va de même pour l'utilisation des locaux, certains locaux sont utilisés, partagés, mutualisés entre ces temps d'activité périscolaire et les temps scolaires. Il a été tenu compte également dans l'utilisation des locaux et des charges afférentes à ces locaux, de cette utilisation sur des temps périscolaires.

Comme vous le voyez, il s'agit d'un travail important. C'est un travail qui a à la fois mobilisé le service éducation, bien évidemment, mais bien d'autres services, en particulier les services techniques de la ville. Ils ont fait toutes les remontées nécessaires afin que ces calculs puissent être faits dans les conditions les plus justes et afin que ces calculs correspondent à la réalité des coûts engagés par la ville. Ce sont des coûts qui sont importants, je le disais tout à l'heure. Mais ils sont nécessaires, bien évidemment, au fonctionnement du temps scolaire pour la ville. D'autre part je rappelle mais tout le monde le sait ici, que le forfait communal sert à financer les dépenses de fonctionnement des écoles privées et uniquement leurs dépenses de fonctionnement.

M André Fidelin :

Merci Éric. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, nous n'allons pas redire ce soir ce que nous disons chaque année lorsqu'il est question des forfaits communaux versés aux écoles confessionnelles. La ville a été condamnée, vous avez fait appel. Nous attendons sereinement le résultat de cet appel. Sereinement, mais avec impatience, car ces sommes indues seront restituées à la ville. Nous vous demandons ce soir, de porter à notre connaissance, l'ensemble des documents comptables que doivent fournir à notre collectivité, toutes les associations subventionnées par notre ville, à savoir, un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, le compte-rendu financier de la subvention précédemment obtenue, un arrêté bancaire à la fin du dernier exercice comptable ou à défaut, une attestation sur l'honneur certifiant l'absence d'épargne, les derniers comptes annuels approuvés, le rapport d'activité et la composition du bureau et du conseil d'administration. Afin que vous n'oubliez pas cette demande, je vous remettrai ce courrier à la fin du conseil, ce qui vous permettra, pendant l'été, de prendre soin de nous répondre. Je vous laisse quelques semaines ou quelques mois pour faire cela. Voilà, ce sera vos devoirs de vacances.

M André Fidelin :

Si je le veux. Pour l'instant, vous n'allez pas m'imposer ce que je dois faire ou ne pas faire.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, vous devez répondre à l'opposition lorsqu'elle vous interroge.

M André Fidelin :

Oui, mais votre présentation est si sarcastique que je vous répond de la même manière.

Mme Nicole Ziegler :

C'est la demande de l'opposition, c'est une demande tout à fait justifiée, comme chaque association concarnoise qui demande une subvention. Il me semble que l'OGEC est une association de loi 1901.

M André Fidelin :

C'est noté. Qui veut intervenir ?

M Alain Echivard :

Tout simplement, vous qui avez la justesse des mots, en disant école confessionnelle, je trouve que ça commence à dater. Il faudrait un peu revoir votre lexique, école privée, école sous contrat, vous jetez un discrédit sur l'ensemble de l'enseignement catholique de Concarneau. Merci.

Mme Nicole Ziegler :

je n'ai pas jeté de discrédit, M Echivard. Ce n'est pas du discrédit.

M Alain Echivard :

Écoles confessionnelles, ça date. D'accord ?

Mme Nicole Ziegler :

Peut-être, mais ce n'est absolument pas du discrédit.

M André Fidelin :

Le mot a été bien choisi quand même.

M François Besombes :

Votre propos global avec cette lettre et tout ce que vous avez pu dire avant, je trouve que ça jette l'opprobre sur un enseignement qui existe tout à fait légalement en France dont les enseignants sont financés par l'État. Vous avez 99 % des communes en France qui interviennent auprès de ces écoles. Vous nous faites cette attaque chaque année, au départ, vos propos étaient simples, vous étiez contre. Aujourd'hui, vous remettez en cause la forme mais plus le fond. Est-ce que cette attaque sur la forme n'est pas une attaque en fait sur le fond ? Je le crains.

M André Fidelin :

Vous parlez de confessionnel, et là vous êtes sur le fond et vous n'êtes pas sur la forme. Claude.

M Claude Drouglazet :

Je ne vais pas revenir sur l'intervention que j'ai faite en février et qui elle était sur le fond, il y a un problème effectivement, éthique, philosophique de vision de la société.

M François Besombes :

Mais c'est assumé.

M Claude Drouglazet :

Je suis un défenseur de l'école publique, l'école laïque. J'expliquais d'ailleurs que la dualité catholicisme et laïcité était dépassée aujourd'hui parce que la montée des communautarismes en France repose le problème de l'école unique, tel le service public de l'éducation, tel que le posait d'ailleurs en 1984, la loi Savary, que j'ai eue entre les mains, que j'ai lue et que personnellement j'approuvais. Le débat a dépassé le dualisme dont on parle aujourd'hui et même ce soir, sur l'école confessionnelle ou pas. Les mots sont ceux qu'ils sont, mais c'est vrai que je partage quand même ce que vient de dire Nicole, sur la nécessité du contrôle de l'utilisation des fonds publics. Je pense que c'est une demande qui est légitime. Pas forcément parce que c'est l'école privée, c'est légitime pour que l'autorité municipale puisse contrôler l'utilisation des fonds qu'elle attribue à n'importe quelle association. C'est mon sentiment. Juste une observation sur la procédure, la commission des finances n'a pas été saisie de ce dossier. Je le regrette. N'étant pas à la commission éducation, effectivement, je pense que la commission des finances aurait dû être saisie de ce dossier. C'est tout ce que je voulais dire.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Très bien.

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 voix CONTRE (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

C'est quand même un peu regrettable, ce combat d'arrière garde. On en est encore à discuter sur les principes écoles privées - écoles publiques alors que 99 % des communes appliquent ces principes favorablement et nous, nous en sommes encore à nous poser la question. C'est un peu le moyen-âge.

M Claude Drouglazet :

Je proteste.

M André Fidelin :

Sans entrer dans les détails, et je respecte ce que tu as dit Claude.

M Claude Drouglazet :

Non, là vous ne respectez pas, je regrette.

M André Fidelin :

Mais il est vrai....

M Claude Drouglazet :

Quand vous nous traitez de moyenâgeux, je ne suis pas d'accord. Le jour où l'imam de Concarneau viendra vous demander des subventions pour faire une école coranique, on verra quelle sera votre position.

M André Fidelin :

Ce n'est pas pour demain.

M Claude Drouglazet :

La mienne sera toujours la même.

M André Fidelin :

Bien, nous allons passer au BS.

M Pierre-François Bonneau :

M le Maire, juste pour dire la même chose que Claude. Je suis Républicain, je suis un fervent défenseur de l'école laïque. Je pense que c'est un combat d'avant-garde et non pas un combat d'arrière-garde.

M André Fidelin :

Le mot confessionnel a été franchement mal retenu.

M François Besombes :

Pardon, la laïcité, c'est quand même la reconnaissance et l'acceptation de toutes les croyances, attention. J'ai un peu l'impression qu'on est dans le rejet des croyances. On est dans ce cadre-là.

M Claude Drouglazet :

Et la liberté de culte, elle existe et elle est à défendre.

M André Fidelin :

Là c'est vrai que c'est un vaste débat philosophique.

M Éric Malléjacq :

Juste pour donner une petite précision par rapport aux écoles coraniques. Effectivement, si demain matin quelqu'un venait nous demander de l'argent pour une école coranique, il faut savoir que pour être sous contrat, parce qu'ici il s'agit d'une école sous contrat avec l'État, il faut un certain temps, je crois que c'est deux ans sinon plus pour qu'une école puisse sortir de statut hors contrat dans un premier temps. Deuxièmement, le statut sous contrat impliquerait que l'État lui même s'implique dans le financement des enseignants. Avant qu'on en arrive là, il se passera quand même du temps. Et deuxièmement ça impliquera aussi je pense à un devoir de regard de la part de l'État sur les enseignements qui peuvent être dispensés et en tout cas une maîtrise complète des enseignements. Je vous rappelle quand même et ce n'est pas complètement inutile de le rappeler, que les enseignements qui sont dispensés dans les écoles catholiques en l'occurrence, sont en tous points conforme au programme de l'Éducation nationale, et on rentre justement dans une école républicaine.

M André Fidelin :

Merci Éric. Bien il faut clore.

M Claude Drouglazet :

J'apprécie le discours de notre collègue, on dit les choses comme elles sont, calmement. Si j'ai cité l'école coranique, ce n'est pas pour stigmatiser la religion musulmane. Pour moi, toutes les religions se valent et elles méritent d'être défendues. J'aurais peut-être pu prendre autre chose comme exemple, mais je ne veux surtout pas que ce soit pris pour une stigmatisation.

M André Fidelin :

On a bien compris. Bien, nous allons passer au budget supplémentaire. Alain.

Conseil municipal du 30 juin 2016

29 Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget principal

M Alain Nicolas :

C'est une kyrielle de chiffres. Je ne vais pas tout vous lire. Le premier budget supplémentaire concerne le budget principal avec des crédits supplémentaires dont certains ont déjà été évoqués ce soir. Il y a Massé-Trévidy, de l'événementiel, la valeur du point d'indice qui progresse, le forfait parking CCI, l'achat de shorty, des fluides également. Toujours est-il que le total des crédits supplémentaires s'élève à 168 121 €, ça n'apparaît pas dessus mais je vous le donne. Les diminutions de crédits s'élèvent à - 513 615 €. Cela intègre les transferts à CCA, des services finance, RH et marchés publics, informatique et urbanisme. Les trois lignes que nous voyons maintenant sont importantes, d'une part on comble le déficit de 2 exercices, le bac et la cuisine centrale pour lesquels on a trop versé au départ quand on a fait le budget 2015. Le bac et la cuisine centrale restituent par un jeu d'écritures les sommes à concurrence de 82 886 € et 249 955 €.

Les 168 000 € de dépenses supplémentaires plus les 513 000 € que je viens d'évoquer de diminution de crédits, moins les recettes qui sont négatives à concurrence de 83 142 €, font un écart de 252 361 € que vous retrouvez au bas de la page 64. Tout ceci en y intégrant les dépenses supplémentaires d'investissement, les diminutions de crédits, les déficits d'investissement 2015 reportés, les RAR 2015 sur 2016. Nous avons en recettes par contre, le solde du FCTVA qui en 2015 s'élevait à 900 000 €. Il y a un reliquat de 200 000 € qui va nous être versé en 2016, ça contribue à l'augmentation des recettes 2016. Nous avons également l'excédent de fonctionnement capitalisé à concurrence de 3 745 000 €, ça on l'a vu à plusieurs reprises et le virement à la section de fonctionnement par écart, qui s'élève à 362 351 €.

Tout ceci nous permettra en 2016 de ne pas recourir au financement donc à l'emprunt que nous avons prévu de 729 000 €. Cela nous permettra également de rembourser un emprunt que nous n'avons pas encore été défini, à concurrence d'1 091 000 €.

Avec toutes ces écritures comptables, avec la prise en compte des résultats, les RAR etc. cela nous permettra de ne pas emprunter cette année, sauf si les choses changent d'ici le 31 décembre d'une part et d'autre part, cela nous permettra de rembourser un emprunt à concurrence d'un million d'euros. Voilà ce que je voulais vous dire. C'est un ensemble de chiffres, c'est de la comptabilité publique et ce n'est pas toujours facile à comprendre. C'est simplement ce que je voulais vous dire.

J'ai tout dit M le Maire.

Rapport :

Le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant :

➤ le budget principal (TTC):

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de -83 142,99 € et en section d'investissement à la somme de 3 472 069,69 €

ANNÉE 2016 - Budget supplémentaire		
CM du 30 juin 2016		
BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT

Crédits supplémentaires		
<i>Social</i>		
Subvention versée à Massé Trévidy	6748/5200/NC	6 054,00 €
Subvention versée à l'association des blouses roses (financé par les recettes de la patinoire)	6748/5200/NC	1 246,00 €
Subvention versée à l'association Enfance et partage (financé par les recettes de la patinoire)	6748/5200/NC	1 246,00 €
<i>Finances</i>		
Contribution au FPIC - Ajustement suite notification	73925/01/EM	49 261,00 €
<i>Ressources humaines</i>		
Agent chargé de l'évènementiel (décalage départ retraite + 3mois)	divers Chap 012	11 876,00 €
Contrat de 4 mois en remplacement du poste de graphiste	divers Chap 012	11 190,00 €
Hausse de la valeur du point à partir de juillet 2016 +0,6 %	divers Chap 012	36 728,00 €
<i>Secrétariat DGS</i>		
Forfait de location parking CCI (projet patinoire, complément)	6132/020/02001/DGS	1 500,00 €
impression outils de communication projet patinoire	(6236/020/02001/DSI	350,00 €
impression outils de communication projet carrefour des associations	(6236/020/02001/DSI	350,00 €
Prestation complémentaire de gardiennage	6282/020/02001/DGS	150,00 €
<i>Nautisme</i>		
Achat de shorty en néoprenne pour école de voile (transfert de la section d'investissement)	60636/25/2530/YP	1 500,00 €
Subvention exceptionnelle SNSM	6745/415/4150/YP	3 000,00 €
Subvention exceptionnelle 70 ans des Glénans	6745/415/4150/YP	2 500,00 €
<i>Fluides</i>		
Travaux en régies sur la conformité/sécurité (virement de la section d'investissement)	60632/412/41205-A023/SM	1 600,00 €
<i>Bâtiments</i>		
Remplacement partiel du bardage translucide du gymnase du Porzou suite à une tempête (remboursé par l'assurance)	615221/411/4110/BD	2 040,00 €
<i>Voirie</i>		
Comptage du trafic automobile à Lanriec	611/822/82200/AL	11 660,00 €
<i>Commerce tourisme</i>		
Forfait "action communication" (complément), suivant prélèvement sur loyers des halles	6238/91/910/SG	1 100,00 €
<i>Evènementiel</i>		
Programmation estivale	6228/33/3303/JC	22 000,00 €
<i>Développement durable - Education</i>		
Semaine du développement durable - fête de l'enfance - Prestation de l'association Al terre Breizh (financé par la vente de la braderie à hauteur 1 364 € et fête de l'enfance : 900 €)	611/830/83310/NB	2 770,00 €
Diminution de crédits		
<i>Ressources humaines</i>		
Ajustement de la prévision budgétaire suivant les transferts à CCA		
- Finances	64111/02003/paie	- 151 483,00 €
- Rh	64111/02002/paie	- 140 045,00 €
- Marchés publics	64111/020030/paie	- 37 174,00 €
<i>Informatique</i>		
Financement de copieurs en section d'investissement	61351/020/02001/DSI	- 1 500,00 €

	61351/020/020042/DSI	-	1 020,00 €
	61351/020/02002/DSI	-	1 400,00 €
	61351/20/DSI	-	1 400,00 €
	61351/810/8100/DSI	-	1 900,00 €

Finance

Participation au SIVOM Aire d'accueil des gens du voyage	657358/524/5240/EM	-	1 250,00 €
--	--------------------	---	------------

Participation aux budgets annexes administratifs

<i>Centre des arts et de la culture</i>	6521/3140/EM		156 399,03 €
<i>BAC</i>	6521/815/EM	-	82 886,37 €
<i>Cuisine centrale</i>	6521/2510/EM	-	249 955,65 €
Utilisation des crédits dépenses imprévues (crédit restant : 0 €)	01/022/EM		- €
Virement à la section d'investissement	01/023/EM		262 351,00 €

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
----------	------------	---------

Crédits supplémentaires

Remboursement par l'assurance - dégâts divers	7788/01/EM		3 000,00 €
Contributions directes	73111/01/EM		281 762,01 €
Allocation compensatrice Taxe professionnelle	74833/01/EM		15 732,00 €
Allocation de compensation Taxe foncière non bâti	74834/01/EM		14 908,00 €
Dotation Globale de Fonctionnement ; part forfaitaire	7411/01/EM		42 286,00 €
Dotation nationale de péréquation	74127/01/EM		28 593,00 €

Diminution des recettes

Allocation de compensation Taxe d'habitation	74835/01/EM	-	144 774,00 €
Allocation de compensation Taxe foncière	74834/01/EM	-	10 818,00 €

Finance

Diminution de l'attribution de compensation CCA - transfert Finance/RH/MP	7321/01/EM	-	295 832,00 €
Diminution de l'attribution de compensation CCA - politique de la ville - CUCS	7321/01/EM	-	18 000,00 €

TOTAL RECETTES ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, - **83 142,99 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
----------	------------	---------

Crédits supplémentaires

Culture

Solde de l'étude pour la construction d'une médiathèque	2031/30/300/GG		6 000,00 €
---	----------------	--	------------

Espace vert

Travaux de forage (stade du Vuzut) - factures de 2015	23128/412/41205/YH		13 500,00 €
Parcours Sportif au bois du Porzou	23128/824/82417/YH		15 000,00 €
Rénovation de l'aire de jeux à Kerauret	23128/824/82412/YH		25 000,00 €

Informatique

Achats de copieurs (prévu initialement en fonctionnement au BP 2016)	2183/020/020042		7 050,00 €
Mise en place de l'interface COMEDEC (démat actes état civil)	2051/022/0220/DSI		1 878,00 €

Vie associative - service des sports

Achat de mobilier pour aménager le 1er étage de la maison des assos (virement du chap "travaux en cours"	2184/025/0252/YLR	5 000,00 €
--	-------------------	------------

Annulations/diminutions de crédits

Nautisme

Achat de shorty en néoprene pour école de voile (transfert de la section de fonctionnement)	2188/25/2530/YP	-	1 500,00 €
---	-----------------	---	------------

Fluides

Travaux en régies sur la conformité/sécurité (virement de la section de fonctionnement)	231318/02009/SM	-	1 600,00 €
---	-----------------	---	------------

Bâtiment

Achat de mobilier pour aménager le 1er étage de la maison des assos (virement du chap "travaux en cours"	231318/025/0252/B003/ BD	-	5 000,00 €
--	-----------------------------	---	------------

Opérations comptables de fin d'exercice

Déficit d'investissement 2015 reporté	01/001/EM	1 753 825,14 €
Restes à réaliser 2015 sur 2016	voir liste ci-jointe	561 167,41 €
Provisions sur section d'investissement - remboursement emprunt	1641/01/EM	1 091 749,14 €
TOTAL DÉPENSES	*****	3 472 069,69 €

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
----------	------------	---------

Annulation/diminution de crédits

Augmentation de crédits

Solde FCTVA 2015 versé sur 2016	10222/01/EM	193 162,00 €
---------------------------------	-------------	--------------

Opérations comptables de fin d'exercice

Excédent de fonctionnement 2015 capitalisé	1068/01/EM	3 745 732,69 €
Virement de la section de fonctionnement	01/021/EM	262 351,00 €
Financement sur emprunt	01/16411/EM	- 729 176,00 €

TOTAL RECETTES	*****	3 472 069,69 €
-----------------------	-------	-----------------------

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire 2016 sur le budget principal.

M André Fidelin :

Merci Alain. Est-ce que vous avez des remarques sur le budget principal ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Merci. J'ai juste quelques petites réflexions. Le solde de l'étude pour la construction de la médiathèque, d'un montant de 6 000 €, quel est le montant total de l'étude ? Et où en sommes-nous de cette étude ? Nous n'avons jamais vu cette étude. Nous n'en avons jamais entendu parler.

M André Fidellin :

Laëtitia.

Mme Laëtitia Boidin :

Justement, il reste un solde pour cette étude. On a attendu que le transfert se fasse à CCA au niveau de la lecture publique et de l'école de musique et qu'on y voit un peu plus clair au niveau du contrat de territoire. J'ai relancé le cabinet d'études, nous le rencontrons le 5 juillet pour étendre sa mission sur un point en particulier. Je voudrais le rapport pour septembre, pour le présenter en commission culture à la ville et en commission culture ensuite à CCA puisque le maître d'ouvrage sera CCA, il ne faut pas l'oublier. Il faut que les autres communes valident ce projet. Ce sera présenté très prochainement. C'est pour cela que j'ai relancé l'étude. Maintenant, pour le coût total il me semble que c'est 20-25 000 €. Je vous présenterai l'étude très prochainement, en commission culture tout d'abord. Voilà.

M André Fidelin :

Merci Laëtitia. Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Je peux m'adresser à l'adjointe ?

M André Fidelin :

Oui, bien sûr.

Mme Nicole Ziegler :

C'est bien l'étude Puzzle ?

Mme Laëtitia Boidin :

Oui, oui, c'est l'étude puzzle et on a également demandé au cabinet d'études pour avoir un projet cohérent et commun de se mettre en contact avec le cabinet d'études du Musée de la pêche. On a justement vu la semaine dernière avec le Président de CCA, le cabinet d'étude du musée de la pêche pour qu'il prenne contact avec le cabinet Puzzle pour avoir un projet cohérent et culturel sur le territoire.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

J'ai une autre réflexion, les enfants du CME vont être contents parce que le parcours sportif et son implantation au bois du Porzou ont enfin été décidés. Il est dommage que cela n'ait pas été annoncé lors du dernier CME. Depuis le temps qu'ils le réclament. Merci.

M André Fidelin :

Mieux vaut tard que jamais. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme Laëtitia Boidin :

Excusez-moi, je reviens quand même sur l'étude. J'ai dit septembre, mais ce sera peut-être à la commission d'octobre. C'est juste pour donner un petit peu de temps. Septembre ou octobre.

M André Fidelin :

Oui, Mme Ziegler.

Mme Nicole Ziegler :

Il y a des choses intéressantes. J'ai vu qu'il y avait la programmation estivale qui me semble être plus importante que l'année dernière. Je me trompe peut-être.

Mme Laëtitia Boidin :

Plus importante que l'année dernière ?

Mme Nicole Ziegler :

Il me semblait que ce n'était pas à cette hauteur-là, mais je me trompe peut-être.

Mme Laëtitia Boidin :

Non, non ça a été rajouté. Ça avait été omis il y a quelques temps.

Mme Nicole Ziegler :

Donc la programmation estivale est bien plus importante que l'année dernière.

Inaudible...

Mme Laëtitia Boidin :

Elle n'est pas plus importante que l'année dernière.

Mme Michelle Lemonnier :

Ça a baissé

Mme Nicole Ziegler :

C'est aussi mauvais que l'année dernière, c'est ça que vous voulez dire ?

Mme Laëtitia Boidin :

Je n'ai pas dit que la programmation était mauvaise.

Mme Michelle Lemonnier :

On fait mieux avec moins.

Mme Laëtitia Boidin :

Je ne critiquerai pas le travail des services à ce sujet. Parce qu'avec la somme qu'ils avaient, les services ont fait une très belle programmation.

Mme Nicole Ziegler :

Ce n'était pas sur la qualité.

Mme Laëtitia Boidin :

Je pense qu'il y a ce qu'il faut au niveau de la programmation estivale.

Mme Nicole Ziegler :

Je regrette une fois de plus que la ville verse à la CCI, 1 500 € pour l'espace de la patinoire.

M François Besombes :

Et bien oui.

Mme Nicole Ziegler :

Alors qu'il y a d'autres emplacements.

M André Fidelin :

Je suis d'accord.

Mme Nicole Ziegler :

Par contre nous n'avons pas compris ce que voulait dire « forfait - action - communication - (complément) suivant prélèvement sur loyer des halles ». Qui paye ? La ville ou les commerçants des halles ? C'est à la page 64 M le Maire. C'est dans le cadre commerce-tourisme. Je ne vois pas qui paye.

M François Besombes :

C'est où ?

Mme Nicole Ziegler :

Sous la voirie

M François Besombes :

C'est pour alimenter la petite cagnotte des commerçants des halles. Sur leur loyer, il y a une partie qui finance un fonds de communication. C'est peut-être pour compléter, de manière à financer une action précise. C'est pour soutenir les commerçants des halles.

M André Fidelin :

Il n'y a pas d'autres interventions ? On peut voter le BS ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

30	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget annexe de l'eau
----	--

M Alain Nicolas :

Le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaire 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant :

➤ **le budget annexe de l'eau (HT):**

Le budget supplémentaire est proposé en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 0 € et en section d'investissement à la somme de 735 733,16 €.

ANNÉE 2016 - Budget supplémentaire			
CM du 30 juin 2016			
BUDGET EAU			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT	
<u>Crédits supplémentaires</u>			
<i>Ressources humaines</i>			
Hausse de la valeur du point à partir de juillet 2016 +0,6 %	divers Chap 012	-	1 724,00 €
Virement à la section d'investissement	023/0001/EM	-	1 724,00 €
TOTAL DÉPENSES			- €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT	
<u>Opérations comptables de fin d'exercice</u>			
Déficit d'investissement 2015 reporté	01/001/EM	-	32 489,93 €
Restes à réaliser 2015 sur 2016	voir liste ci-jointe	-	683 243,23 €
<i>Finances</i>			
Intégration des frais d'études et annonces et insertions dans les travaux (Op Ordre patrimoniale)	chap 041/231511	-	20 000,00 €
TOTAL DÉPENSES			735 733,16 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT	
<u>Finance</u>			
Excédent de fonctionnement 2015 capitalisé	01/1068/EM	-	729 211,35 €
Intégration des frais d'études et annonces et insertions dans les travaux (Op Ordre patrimoniale)	chap 041/2031 et 2033	-	20 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	021/0001/EM	-	1 724,00 €
Financement sur emprunt	1641/EM	-	11 754,19 €
TOTAL RECETTES			735 733,16 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau.

M André Fidelin :

Merci Alain.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) (M DROUGLAZET) 1 ABSTENTION (Mme JAN). Mme LE MEUR Marie s'étant absentée au moment du vote.

Conseil municipal du 30 juin 2016

31	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget annexe de l'assainissement
----	---

M Alain Nicolas :

Le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaire 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant :

- **le budget annexe de l'assainissement (HT):**

Le budget supplémentaire est proposé en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 0 € et en section d'investissement à la somme de 949 797,64 €.

ANNÉE 2016 - Budget supplémentaire			
CM du 30 juin 2016			
BUDGET ASSAINISSEMENT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION		MONTANT
<u>Crédits supplémentaires</u>			
<i>Ressources humaines</i>			
Hausse de la valeur du point à partir de juillet 2016 +0,6 %	divers Chap 012		627,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>023/0001/EM</i>	-	<i>627,00 €</i>
TOTAL DÉPENSES			- €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	IMPUTATION		MONTANT
<u>Opérations comptables de fin d'exercice</u>			
Déficit d'investissement 2015 reporté	01/001/EM		108 311,64 €
Restes à réaliser 2015 sur 2016	voir liste ci-jointe		826 486,00 €
<i>Finances</i>			
Intégration des frais d'études et annonces et insertions dans les travaux (Op Ordre patrimoniale)	chap 041/23151		15 000,00 €
TOTAL DÉPENSES			949 797,64 €
RECETTES	IMPUTATION		MONTANT
<u>Crédits complémentaires</u>			
<i>Finance</i>			
Excédent de fonctionnement 2015 capitalisé	01/1068/EM		581 461,35 €
<i>Finances</i>			
Intégration des frais d'études et annonces et insertions dans les travaux (Op Ordre patrimoniale)	chap 041/2031 et 2033		15 000,00 €

Conseil municipal du 30 juin 2016

32	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget annexe du port de plaisance
----	--

M Alain Nicolas :

Le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaire 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant

➤ **le budget annexe du Port de Plaisance (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 344 578,38 € et en section d'investissement à la somme de 461 474,93 €.

ANNÉE 2016 - Budget supplémentaire		
CM du 30 juin 2016		
BUDGET PORT DE PLAISANCE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<i>Ressources humaines</i>		
Hausse de la valeur du point à partir de juillet 2016 +0,6 %	divers Chap 012	848,00 €
<i>Finances</i>		
Ajustement de la prévision concernant la cotisation foncière des entreprises (CFE)	635111	10 000,00 €
<i>Port de plaisance</i>		
Ajustement de la prévision concernant les vêtements de travail	60636	600,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>023/EM</i>	333 130,38 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	344 578,38 €
RECETTES		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Opération comptable</i>		
Excédent de fonctionnement 2015	002/EM	344 578,38 €
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	344 578,38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<i>Informatique</i>		
Achat de 4 suites offices	2051/DSI	1 500,00 €
Achats de pc portables	2183/DSI	1 500,00 €
<i>Opérations comptables de fin d'exercice</i>		
Travaux crédits non affectés	2313/DP	458 474,93 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	461 474,93 €

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Opérations comptables de fin d'exercice</u>		
Excédent d'investissement	001/EM	322 556,55 €
Virement de la section de fonctionnement	021/EM	333 130,38 €
Financement sur emprunt	1641/EM	- 194 212,00 €
TOTAL RECETTES		461 474,93 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe du port de plaisance.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) 3 ABSTENTIONS (Mme ZIEGLER) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

33	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget annexe du bac du passage
----	---

M Alain Nicolas :

Le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote. Les éléments de présentation du budget supplémentaire 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant

- **le budget annexe Bac du Passage (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 32 576,67 € et en section d'investissement à la somme de 32 250,67 €.

ANNÉE 2016 - Budget supplémentaire		
CM du 30 juin 2016		
BUDGET BAC		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<i>Ressources humaines</i>		
Hausse de la valeur du point à partir de juillet 2016 +0,6 %	divers Chap 012	326,00 €
Virement à la section d'investissement	023/EM	32 250,67 €
TOTAL DÉPENSES		32 576,67 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Opération comptable</i>		
Excédent de fonctionnement 2015	002/EM	115 463,04 €
Participation du budget principal	7552//EM	82 886,37 €
TOTAL RECETTES		32 576,67 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Déficit d'investissement	001/EM	32 250,67 €
TOTAL DÉPENSES		32 250,67 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Opération comptable</i>		
Virement de la section de fonctionnement	021/EM	32 250,67 €
Financement sur emprunt	1641/EM	
TOTAL RECETTES		32 250,67 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe du bac du passage.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, M LE BRAS) 4 ABSTENTIONS (Mme ZIEGLER, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

34	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget de la cuisine centrale
----	---

M Alain Nicolas :

Le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaire 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant

- **le budget annexe de la cuisine centrale (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 10 179,89 € et en section d'investissement à la somme de 8 897,89 €.

ANNÉE 2016 - Budget supplémentaire		
CM du 30 juin 2016		
BUDGET CUISINE CENTRALE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Crédits supplémentaires		
<i>Ressources humaines</i>		
Hausse de la valeur du point à partir de juillet 2016 +0,6 %	divers Chap 012	1 282,00 €
Virement à la section d'investissement	023/EM	8 897,89 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	10 179,89 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Opération comptable</i>		
Excédent de fonctionnement 2015	002/EM	260 135,54 €
Participation du budget principal	7552/2510/EM	- 249 955,65 €
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	10 179,89 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Déficit d'investissement	001/EM	8 897,89 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	8 897,89 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Opération comptable</i>		
Virement de la section de fonctionnement	021/EM	8 897,89 €
Financement sur emprunt	1641/EM	- €
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	8 897,89 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, MM BONNEAU, LE BRAS) 3 ABSTENTIONS (Mme ZIEGLER) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 juin 2016

35	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2016 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	---

M Alain Nicolas :

Le budget primitif 2016 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2015. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaire 2016 ont été transmis avec la note de synthèse.

Concernant

- le budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles (HT):

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 187 259,75 € et en section d'investissement à la somme de 109 709,75 €.

ANNÉE 2016 - Budget supplémentaire		
CM du 30 juin 2016		
BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Crédits supplémentaires</u>		
<i>Ressources humaines</i>		
Hausse de la valeur du point à partir de juillet 2016 +0,6 %	divers Chap 012	935,00 €
<i>CAC</i>		
Ajustement de la ligne honoraire des artistes	6228/31/3142/SD	4 000,00 €
<i>Bâtiment</i>		
Réparation des portes d'entrées du bâtiment (vir section investissement)	615222/3140/BD	3 550,00 €
Virement à la section d'investissement	023/EM	178 774,75 €
TOTAL DÉPENSES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	187 259,75 €
RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Opération comptable</u>		
Participation du budget principal	7552/EM	156 399,03
Excédent de fonctionnement 2015 reporté	002/EM	30 860,72 €
TOTAL RECETTES	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	187 259,75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	IMPUTATION	MONTANT
<u>Opérations comptables de fin d'exercice</u>		
Restes à réaliser 2015 sur 2016	voir liste ci-jointe	37 604,25 €
Déficit d'investissement	001/EM	75 655,50 €
<u>Crédits retirés</u>		
<i>Bâtiment</i>		
Réparation des portes d'entrées du bâtiment (vir section-fonctionnement)	231318/3140/BD	3 550,00 €

TOTAL DÉPENSES	109 709,75 €
-----------------------------	---------------------

RECETTES	IMPUTATION	MONTANT
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>021/EM</i>	<i>178 774,75 €</i>
<i>Financement sur emprunt</i>	<i>1641/EM</i>	<i>- 69 065,00 €</i>
TOTAL RECETTES		109 709,75 €

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles.

M André Fidelin :

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, M LE BRAS) 4 ABSTENTIONS (Mme ZIEGLER, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Mme Marie Talbot devant s'en aller, nous allons voir le point n°42 concernant la dotation de solidarité urbaine.

Conseil municipal du 30 juin 2016

42	Moyens généraux - finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2015 - utilisation des fonds
----	---

Mme Marie Talbot :

En application de l'article L2334-19 du Code général des collectivités territoriales, le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doit présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.

Au titre de l'année 2015, la ville de Concarneau a bénéficié du versement de cette dotation pour un montant de 198 630 euros, montant identique à 2014.

Je vous informe que cette attribution 2015 a contribué à financer notamment :

- la prise en charge du fonctionnement du Centre communal d'action sociale (attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 381 750 €) ;
- les activités et le fonctionnement du centre Social pour 100 000 € ;
- les actions menées dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale du quartier de Kerandon avec notamment le dispositif de réussite éducative (35 000 €).

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote sur cette question de l'ordre du jour.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Je voulais poser la question sur l'attribution de la subvention au CCAS. Elle n'a pas diminué d'au moins 12 % ?

M André Fidelin :

Alain.

M Alain Nicolas :

Effectivement, en 2015 la subvention a baissé par rapport à 2014. Je ne me souviens plus du montant mais je l'avais déjà expliqué. Cela correspondait à une personne payée par la ville, partie à la retraite et qui n'a pas été remplacée.

Mme Marie Le Meur :

La subvention a bien diminué.

M Alain Nicolas :

Oui, cela a diminué, mais la charge a diminué également, donc c'est neutre.

Mme Marie Le Meur :

Mais pas la charge de travail comme le dit Marianne. Les activités et le fonctionnement du centre social, on parle bien du centre La Balise ? D'accord.

Quelles sont les prévisions de subventions parce que là, il va y avoir une convention tripartite entre la ville, la CAF et le centre socio-culturel La Balise. Une subvention va de nouveau être demandée et elle sera toujours à hauteur de 100 000 € ou est-ce qu'elle sera en diminution ?

Mme Marie Talbot :

Elle sera en diminution. Hier, j'ai assisté à un « COPAR » avec La Balise et tous les partenaires concernés. Lorsque l'on annonce une diminution, ils ne le prennent pas de bon cœur. Là on est dans la phase de concertation. Et à ce stade, on va encore avancer. Il y a plusieurs réunions prévues. Des demandes vont être faites et elles seront présentées pour voir quelle somme sera définitivement attribuée. Mais, une somme de 70 000 € a déjà été proposée. Ce qui fait moins 30 000 €.

Mme Marie Le Meur :

Comment vont-ils fonctionner avec moins 30 000 € ? Quels sont vos arguments pour arriver à une telle diminution de subvention pour un centre social à Kerandon, qui travaille à

Kerandon, en ville, et à Lanriec ?

M André Fidelin :

Je veux bien répondre. C'est un sujet sensible, vous avez saisi la balle au bond et je peux le comprendre quand on est dans l'opposition, on est là pour s'opposer et surtout critiquer ce que l'on fait. J'ai cru comprendre, y compris dans votre camp, que La Balise n'était pas toujours ce que l'on aurait souhaité.

Nous nous sommes interrogés sur le bien fondé de l'action sociale de La Balise sur la ville. Nous avons fait un état des lieux, un bilan. Il y a eu plusieurs réunions dont une le 21 juin avec Xavier Calvarin, Marie Talbot, la directrice de la Balise, les représentants de la CAF. Nous avons présenté les constats et les orientations fixées par la municipalité. En ce qui nous concerne, le souhait de la municipalité est de travailler sur la lisibilité du centre social et de son action, favoriser le lien social et la participation des habitants, développer des actions collectives favorisant la mixité sociale. Ces trois éléments-là sont mesurés et ce projet, en 2013 devait s'articuler autour de ces trois éléments. On a pu remarquer que les éléments de bilan que nous avons effectués, ne nous permettent pas de penser que les objectifs ont été réalisés. Nous avons un certain nombre de reproches qui ont été formalisés. On leur a expliqué. Nous savons que c'est un sujet sensible, nous avons largement débattu tous les lundis soirs depuis un moment sur ce sujet. Nous avons contesté les orientations. Ce qu'il faut dire également, c'est que la subvention initiale qui avait été précitée dans la convention pour 4 années permettait au centre social de se lancer. Mais aujourd'hui, le contexte financier nous conduit à corriger notre position, et nous leur avons fait valoir. Nous pouvons encore en parler, mais ce qui a été retenu est de réduire la subvention en donnant des orientations beaucoup plus basées sur le social, et non pas seulement la culture. En effet, nous avons pu constater qu'il y avait des éléments négatifs dans l'orientation de la municipalité.

Si'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au point suivant car il n'y a pas de vote.

Je vous informe que Mme Talbot m'a transmis un pouvoir pour M François Besombes. Nous allons donc passer aux admissions en non valeur.

Conseil municipal du 30 juin 2016

36	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal
----	---

M Alain Nicolas :

Le Comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent :

- Le budget Principal pour un montant de **2 830,83 €**

Détail par année :

Date état Perception	27/01/2014	
Années		Total
2007		8,18
2010		111,25
2011		447,02
2012		1 020,60
2013		1 243,78
Total		2 830,83

Motifs demandes d'admission en non-valeur :

Dossiers de surendettement sur décision de justice	667,48 euros
Pv de carence	1 657,37 euros
OTD négative n'habite plus Concarneau	13,77 euros
OTD négative sommes modestes	116,07 euros
Petits reliquats	26,03 euros
Liquidations judiciaires	350,11 euros

Entreprise en liquidation judiciaire :

Restau-Bar quai carnot Concarneau euros	350,11
---	--------

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas.
Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 30 juin 2016

37	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau
----	---

M Alain Nicolas :

Le Comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent :

- Le budget annexe de l'eau pour un montant de **12 576,82 €**

Détail par année :

Date état Perception	23/06/2014	
Années		Total
2005		36,61
2006		271,81
2007		551,31
2008		952,31
2009		773,01
2010		1 478,58
2011		2 182,08
2012		3 317,91
2013		3 013,20
TOTAL		12 576,82 euros

Motifs demandes d'admissions en non valeurs :

Personnes décédées pas d'héritiers	1 538,57 euros
PV de carence	6 367,34 euros
PV de perquisition	243,37 euros
Personnes disparues n'habitant plus Concarneau	1 848,22 euros
Dettes modestes, petits reliquats	785,45 euros
Liquidations judiciaires	1 793,87 euros

Entreprises en liquidations judiciaires :

1- Alternative Chauffage ZA de kéransignour CC	70,43 euros
2- Cavavin Av du Dr Nicolas CC	19,44 euros
3- Kalya, place du gal de gaulle CC	18,49 euros
4- France Geothermie Kercoré CC	82,59 euros
5- Gallarati débit de boissons CC	94,00 euros
6- Hydraulique de Cornouaille rue de Penzance CC	176,28 euros
7- Le fournil des saveurs rue jean Bart CC	285,71 euros
8- Marchand Martine rue Frédéric Chopin Auray	392,82 euros
9- Métal DB Concarneau	53,84 euros
10- Transports Millaneto Park Lanig Pérès Concarneau	213,31 euros
11- Osiaca Zone écopark Concarneau	37,29 euros
12- Starlight Evènement Zi de Col guen Concarneau	13,18 euros
13- Tonal Marie Thérèse place st guénolé Concarneau	304,51 euros
14- Vidéo Futur 5 bd Maréchal Joffre Lorient	31,98 euros

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget annexe de l'eau.

M André Fidelin :

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Mme Ziegler :

Mme Nicole Ziegler :

Je me souviens des cris poussés par Mme Lemonnier lorsqu'elle était adjointe aux finances, pour nous dire qu'avoir autant d'impayés était une catastrophe, que la ville était

à feu et à sang, etc. Je ne critique pas ce qu'il y a là parce que ça prouve qu'il y a un certain nombre de personnes qui sont en difficulté. La preuve que l'effroi de Mme Lemonnier à l'époque était un peu surjoué.

Mme Michelle Lemonnier :

Non, pas du tout, il n'y a pas que ça.

M André Fidelin :

Après ce commentaire, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je propose le vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstention ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 30 juin 2016

38	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement
----	--

M Alain Nicolas :

Le Comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent :

- Le budget annexe de l'assainissement pour un montant de 322,10 €

Détail par année :

Date état Perception	23/06/2014	
Années		Total
2008		36,29
2009		18,51
2010		17,85
2011		26,84
2012		106,45
2013		116,16
TOTAL		322,10

Motifs demandes d'admission en non-valeur :

Petits reliquats dettes inférieures à 30,00 euros 322,10 euros

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables.

M André Fidelin :

Merci Alain.

Si'il n'y a pas de remarques, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 30 juin 2016

39	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe du port de plaisance
----	---

M Alain Nicolas :

Le Comptable de la commune nous a adressé des états de produits irrécouvrables afin de les admettre en non-valeurs. Le tableau ci-dessous détaille les titres par années d'émission. Ces produits concernent :

- Le budget annexe du port de plaisance pour un montant de 438,90 €

Détail par année :

Date état Perception	29/01/2014	
Années		Total
2011		393,40
2012		45,50
Total		438,90

Motifs demande d'admission en non-valeur :

PV perquisition, recherches infructueuses	393,40	euros
Créance minimale	15,00	euros
Poursuite sans effet	30,50	euros

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces admissions en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget annexe du port de plaisance.

M André Fidelin :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 30 juin 2016

40	Moyens généraux - finances : Demandes de remises gracieuses - budget annexe de l'eau
----	--

M Alain Nicolas :

Il y a tout une liste de personnes. Il y a un principe que vous connaissez tous, depuis le temps que nous en parlons. Il y a un décret qui date du 22 septembre 2012, et qui règle un peu ce mode de fonctionnement. Lorsqu'il y a des fuites d'eau après le compteur, la collectivité prend à sa charge la différence entre le total de la fuite d'eau et deux fois la consommation moyenne des 3 semestres précédents.

Demande de remise gracieuse de Monsieur COGREL Jean-Yves

Par courrier en date du 25 novembre 2015, Monsieur COGREL sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 411,64 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur COGREL une remise gracieuse de **114,43 euros** qui correspond à une réduction de 56 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de SAEN PEINTURE

Par courrier en date du 23 novembre 2015, la SAEN PEINTURE sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 798,13 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à la SAEN PEINTURE une remise gracieuse de **292,23 euros** qui correspond à une réduction de 143 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame LE GRILL Liliane

Par courrier en date du 26 novembre 2015, Madame GRILL sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 295,74 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame LE GRILL une remise gracieuse de **124,66 euros** qui correspond à une réduction de 61 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame FLEOUTER Joséphine

Par courrier en date du 22 novembre 2015, Madame FLEOUTER sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 492,20 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame FLEOUTER une remise gracieuse de **216,62 euros** qui correspond à une réduction de 106 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur GLEMAREC Alain

Par courrier en date du 12 décembre 2015, Monsieur GLEMAREC sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 1 278,00 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur GLEMAREC une remise gracieuse de **519,06 euros** qui correspond à une réduction de 254 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur LEMAITRE Jean Claude

Par courrier en date du 28 septembre 2015, Monsieur LEMAITRE sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 1 435,81 euros

résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur LEMAITRE une remise gracieuse de **709,10 euros** qui correspond à une réduction de 347 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur TANNEAU Jacques

Par courrier en date du 15 décembre 2015, Monsieur TANNEAU sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 1 163,65 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur TANNEAU une remise gracieuse de **600,80 euros** qui correspond à une réduction de 294 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame BACHY Maryse

Par courrier en date du 21 décembre 2015, Madame BACHY sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 4 450,22 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame BACHY une remise gracieuse de **2 736,29 euros** qui correspond à une réduction de 1 339 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame LE DREN Martine

Par courrier en date du 30 novembre 2015, Madame LE DREN sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 482,53 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame LE DREN une remise gracieuse de **38,82 euros** qui correspond à une réduction de 19 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur NIEDERGANG Styven

Par courrier en date du 22 décembre 2015, Monsieur NIEDERGANG sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 585,58 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur NIEDERGANG une remise gracieuse de **173,70 euros** qui correspond à une réduction de 85 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur DIARRA Nthji

Par courrier en date du 10 novembre 2015, Monsieur DIARRA sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 298,96 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur DIARRA une remise gracieuse de **114,19 euros** qui correspond à une réduction de 50 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur RIGAULT Yves

Par courrier en date du 25 janvier 2016, Monsieur RIGAULT sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 186,85 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur RIGAULT une remise gracieuse de **67,43 euros** qui correspond à une réduction de 33 m³ sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame LE CLOAREC Renée

Par courrier en date du 21 janvier 2016, Madame LE CLOAREC sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 2 557,68 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame LE CLOAREC une remise gracieuse de **1 370,23 euros** qui correspond à une réduction de 674 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur NICOLAS Jean Michel

Par courrier en date du 8 février 2016, Monsieur NICOLAS sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 3 216,61 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur NICOLAS une remise gracieuse de **1 748,37 euros** qui correspond à une réduction de 860 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame DOURMAP Catherine

Par courrier en date du 18 février 2016, Madame DOURMAP sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 1 688,62 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame DOURMAP une remise gracieuse de **807,09 euros** qui correspond à une réduction de 397 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame SCOAZEC Yvonne

Par courrier en date du 20 février 2016, Madame SCOAZEC sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 327,10 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame SCOAZEC une remise gracieuse de **229,72 euros** qui correspond à une réduction de 113 m3 sur la facture de consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame RAOUL Marie

Par courrier en date du 2 février 2016, Madame RAOUL sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 335,86 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis défavorable du service des eaux, pour une remise gracieuse de 197,62 euros sur la consommation d'eau potable et de redevance de pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Monsieur et Mme BERGOT/CARO Myriam et Mickaël

Par courrier en date du 30 avril 2016, Monsieur et Madame BERGOT/CARO sollicitent la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 223,28 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur et Madame BERGOT/CARO une remise gracieuse de **14,26 euros** qui correspond à une réduction de 7 m3 sur la facture de consommation d'eau et de redevance pollution domestique.

Demande de remise gracieuse de Madame DELHEMMES Laura- SCI Jean Jaurès

Par courrier en date du 5 février 2016, Madame DELHEMMES sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau, dont le montant élevé de 3 347,51 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame DELHEMMES une remise gracieuse de **3 102,34 euros** qui correspond à une réduction de 1526 m3 sur la facture de consommation d'eau et de redevance pollution domestique.

Demande d'application de pénalités pour Madame H elaine LE BOULLEUX

Lors d'un contr le, le service des eaux de la ville de Concarneau a constat  que la propri t  de Madame LE BOULLEUX  tait aliment e en eau de mani re ill gale et ne poss dait pas de contrat d'abonnement. Selon la loi, ce non-respect de la r glementation est p nalis    hauteur d'une consommation minimale de 100 m³  quivalant   un montant de 204 euros ttc. Par courrier en date du 29 f vrier dernier, Madame LE BOULLEUX pr cise que c'est le constructeur de maisons TRECOBAT qui a pos  directement le tuyau d'alimentation sur le branchement public sans autorisation.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016

Il est propos  au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remise gracieuse sur le budget annexe de l'eau
- d' mettre un avis d favorable sur la demande de remise gracieuse de Mme RAOUL Marie
- de valider la demande d'application de p nalit s pour Mme LE BOULLEUX H elaine.

Si vous avez lu le dossier, vous avez pu vous rendre compte qu'en haut de la page 89 il y a une demande de remise gracieuse de Mme Raoul Marie qui n'a pas  t  retenue. Cette dame-l  habite dans les DOM-TOM, elle avait une fuite d'eau. Elle s' st rendue compte en rentrant qu'elle avait donc cette fuite d'eau. Le propri taire a ferm  le compteur et n'a pas fait les r parations. On n'a pas lieu de prendre   notre charge cette fuite d'eau. Cela fait partie des r gles. Il y a eu un avis d favorable du service des eaux. Il faut le dire.

Il y a une deuxi me chose, il s'agit de la demande d'application de p nalit s pour Mme Le Boulleux. Cette dame-l  a fait construire une maison avec le constructeur TRECOBAT qui a pos  directement l'alimentation sur les branchements publics sans autorisation. La vie est belle. Du coup on lui applique une p nalit    hauteur de 100 m³. Elle se retournera en direction de TRECOBAT.

M Andr  Fidelin :

Merci Alain.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopt  par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 30 juin 2016

41	Moyens généraux - finances : Demandes de remises gracieuses - budget annexe de l'assainissement
----	---

M Alain Nicolas :

Pour l'assainissement, c'est le même principe, mais cette fois-ci, au lieu de prendre le total et faire moins 2 fois la consommation, on ne fait plus que moins une seule fois la consommation de la moyenne des trois derniers semestres. Il faut le savoir. Du coup, là on s'aperçoit que pour l'assainissement en dehors du SPANC, ceux qui sont en SPANC ne sont pas concernés, mais la réduction leur est aussi favorable. Si on prend par exemple Mme Le Grill, elle avait une remise gracieuse de 84,75 €, ce qui correspond à une réduction de 72 m³ sur les redevances assainissement. En eau elle avait 61 m³. Le principe est le même, et il n'y a pas les deux cas que nous venons d'évoquer pour l'eau.

Demande de remise gracieuse de SAEN PEINTURE

Par courrier en date du 23 novembre 2015, SAEN PEINTURE sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 798,13 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées

Avis favorable du Maire pour accorder à SAEN PEINTURE une remise gracieuse de **224,80 euros** qui correspond à une réduction de 191 m³ sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame LE GRILL Liliane

Par courrier en date du 26 novembre 2015, Madame LE GRILL Liliane sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 295,74 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame LE GRILL une remise gracieuse de **84,75 euros** qui correspond à une réduction de 72 m³ sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame FLEOUTER Joséphine

Par courrier en date du 22 novembre 2015, Madame FLEOUTER sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 492,20 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame FLEOUTER une remise gracieuse de **147,25 euros** qui correspond à une réduction de 125 m³ sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur GLEMAREC Alain

Par courrier en date du 12 décembre 2015, Monsieur GLEMAREC sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 1 278 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur GLEMAREC une remise gracieuse de **377,82 euros** qui correspond à une réduction de 321 m³ sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur LEMAITRE Jean Claude

Par courrier en date du 28 septembre 2015, Monsieur LEMAITRE sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 1 435,81 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur LEMAITRE une remise gracieuse de **460,21 euros** qui correspond à une réduction de 391 m³ sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame BACHY Maryse

Par courrier en date du 21 décembre 2015, Madame BACHY sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 4 450,22 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame BACHY une remise gracieuse de **1 596,01 euros** qui correspond à une réduction de 1356 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame Martine LE DREN

Par courrier en date du 30 novembre 2015, Madame LE DREN sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 482,53 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame LE DREN une remise gracieuse de **94,16 euros** qui correspond à une réduction de 80 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur NIEDERGANG Styven

Par courrier en date du 22 décembre 2015, Monsieur NIEDERGANG sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 585,58 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur NIEDERGANG une remise gracieuse de **151,83 euros** qui correspond à une réduction de 129 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur DIARRA Nthji

Par courrier en date du 10 novembre 2015, Monsieur DIARRA sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 298,96 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur DIARRA une remise gracieuse de **78,86 euros** qui correspond à une réduction de 67 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame LE CLOAREC Renée

Par courrier en date du 21 janvier 2016, Madame LE CLOAREC sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 2 557,68 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame LE CLOAREC une remise gracieuse de **845,35 euros** qui correspond à une réduction de 725 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur NICOLAS Jean Michel

Par courrier en date du 8 février 2016, Monsieur NICOLAS sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 3 216,61 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur NICOLAS une remise gracieuse de **1 073,89 euros** qui correspond à une réduction de 921 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame DOURMAP Catherine

Par courrier en date du 18 février 2016, Madame DOURMAP sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 1 688,62 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame DOURMAP une remise gracieuse de **528,19 euros** qui correspond à une réduction de 453 m3 sur les redevances assainissement

et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame RAOUL Marie

Par courrier en date du 2 février 2016, Madame RAOUL sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 335,86 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis défavorable du service des eaux pour accorder à Madame RAOUL une remise gracieuse de **113,75 euros** qui correspond à une réduction de 98 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame DARBEAU Marie Antoinette

Par courrier en date du 30 octobre 2015, Madame DARBEAU sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 157,25 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame DARBEAU une remise gracieuse de **22,36 euros** qui correspond à une réduction de 19 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Madame QUERE Jeanne

Par courrier en date du 3 octobre 2015, Madame QUERE sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 402,01 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Madame QUERE une remise gracieuse de **68,26 euros** qui correspond à une réduction de 58 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur KERUZORE Alan

Par courrier en date du 30 mars 2016, Monsieur KERUZORE sollicite la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 376,86 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur KERUZORE une remise gracieuse de **32,64 euros** qui correspond à une réduction de 28 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Demande de remise gracieuse de Monsieur et Madame BERGOT/CARO Myriam et Mickaël

Par courrier en date du 30 avril 2016, Monsieur et Madame BERGOT/CARO sollicitent la ville pour une remise gracieuse concernant une dette d'eau et d'assainissement, dont le montant élevé de 223,28 euros résulte d'une importante fuite sur ses installations privées.

Avis favorable du Maire pour accorder à Monsieur et Madame BERGOT/CARO une remise gracieuse de **33,81 euros** qui correspond à une réduction de 29 m3 sur les redevances assainissement et modernisation des réseaux de collecte.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 juin 2016,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ces demandes de remise gracieuse sur le budget annexe de l'assainissement,
- d'émettre un avis défavorable sur la demande de remise gracieuse de Mme RAOUL Marie.

M André Fidelin :
Très bien, merci Alain.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 30 juin 2016

43	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire
----	---

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
31-2016	Événements	Orange	Convention de partenariat avec Orange - Prestation techniques (SDSL, ADSL, Téléphonie, Wifi) sur le village de la Transat AG2R	1 mois	15/03/16	15/04/16	7 930 € HT
48-2016	Centre des arts	La compagnie des têtues	Cession d'exploitation pour le spectacle NIRMAAN	1 jour	21/05/16	21/05/16	1 800 €
49-2016	Bibliothèque	Association Les petits débrouillards	Intervention de l'association les petits débrouillards le 22 juillet à la bibliothèque municipale dans le cadre d'ateliers police scientifique	1 jour	22/07/16	22/07/16	149€
50-2016	Sports	Club de pétanque Douric ar Zin	Organisation du grand prix de pétanque SEBACO sur la place Suffren	1 jour	07/04/16	07/14/16	Gratuit
51-2016	Patrim	Musée de la pêche	Convention de partenariat avec le Musée de la pêche - Animations communes dans le cadre de la valorisation du patrimoine de la ville et des collections du musée	3 ans	01/05/16	01/05/19	Gratuit
52-2016	Patrimoine	Lycée Pierre Guéguin	Convention de prêt d'œuvres de la collection municipale au lycée Pierre Guéguin	1 mois et demi	18/04/16	01/06/16	Gratuit
53-2016	Patrimoine	Fêtes internationales Brest 2016	Convention de partenariat avec les fêtes internationales de Brest 2016 - exposition présentant Mémoires en chantier - lors des fêtes maritimes de mémoires de Brest 2016	7 jours	13/07/16	19/07/16	Gratuit
54-2016	Bibliothèque	Stéphane GUILLERME	Location d'une exposition - L'Inde s'affiche - du 29 mars au 30 mai 2016	2 mois	29/03/16	30/05/16	1 000 € TTC
55-2016	CAC	ULYSSE PRODUCTION	Contrat de cession du spectacle - BARCELLA	1 jour	03/06/16	03/06/16	4 500 € HT
56-2016	Patrimoine	Cercle celtique Ar Rouedou Glas	Création et présentation d'une exposition sur l'histoire du cercle dans le cadre de l'anniversaire des 70 ans du cercle - 11 panneaux exposés à la Maison du Patrimoine Histoire du cercle : 5 panneaux Musiques et danses : 3 panneaux Costumes : 3 panneaux Diffusion vidéo de collectages de membres du cercle dans le cadre de Mémoires en chantier	1 an	01/01/16	01/06/17	Gratuit
57-2016	Sport - nautisme	SDIS	Recrutement par le SDIS de sauveteurs saisonniers pour le poste de secours des Sables blancs	2 mois	02/07/16	28/08/16	
58-2016	DSI	Orange	Commande de deux cartes SIM M2M pour deux horodateurs	1 an	27/05/16	27/06/16	60 € / an
59-2016	DSI	Berger-Levrault	Avenant au contrat d'assistance et de maintenance du progiciel ATAL II	8 mois	01/05/16	31/12/16	350€HT

60-2016	Bibliothèque	Pilar MARTINEZ-VASEUR	Intervention de Pilar MARTINEZ-VASSEUR dans le cadre de la programmation de la bibliothèque - Conférence sur la guerre civile espagnole	1 jour	22/10/16	22/10/16	226€nets
61-2016	Bibliothèque	Yan MARCHAND	Intervention de Yan MARCHAND dans le cadre de deux ateliers philo les 9 et 15 juin à la bibliothèque	2 jours	09/06/16	15/06/16	500€ bruts
62-2016	Bibliothèque	Jessie MAGANA	Intervention de Jessie MAGANA dans le cadre de la programmation de la bibliothèque au Collège du Porzou le 10 juin	1 jour	10/06/16	10/03/16	249 € bruts
63-2016	Patrimoine	Musée de Hanovre	Avenant au contrat de prêt de 4 toiles au musée de Hanovre - prolongation de l'exposition « Worpswede et les colonies d'artistes d'un mois »	1 mois	18/06/16	17/07/16	Gratuit
67-2016	DGS	Utilisateurs du CAC	Mise en place du règlement intérieur du centre des arts et de la culture de Concarneau	-	-	-	-

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégué.
- Dont acte.

M André Fidelin :

Vous avez donc un certain nombre de conventions, de cessions, de contrats divers et variés. Ils vous sont présentés pour votre information. Ils émanent de la bibliothèque, du patrimoine, du centre des arts.

Si vous n'avez pas de remarques si, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

La première décision qui parle des événements, pour un montant de 7 930 €. C'est-à-dire la convention de partenariat avec Orange lors de la Transat Ag2r pour des prestations techniques SDSL, ADSL, Téléphonie et Wifi. C'est en plus de ce que vous payez déjà pour l'Ag2r ? Pourquoi cela n'incombe-t-il pas à la société Penduick ?

M André Fidelin :

En somme, le but de cette convention est de valoriser leur prestation. En aucun cas nous payons cette prestation.

M Bertrand Le Goff :

Il s'agit de tous les branchements wifi du pôle presse.

M André Fidelin :

Oui, c'est ça, c'est réalisé gratuitement mais il faut signer une convention pour évaluer et valoriser leur participation. En aucun cas on paye cette prestation.

Mme Marie Le Meur :

D'accord. Mais, vous avez dû recevoir une demande de l'union des commerçants pour mettre la place Jean Jaurès en Wifi. Pourquoi avez-vous repoussé cette demande à 2017.

M François Besombes :

Nous étions sur un coût prohibitif. Nous avons fait une évaluation et une demande de devis. Nous en avons pour 9 000 € juste pour la mise en wifi de la place Jean Jaurès. La décision que nous avons prise est de lancer d'autres consultations pour pouvoir comparer. Ce n'est une remise en cause. Nous avons simplement dit que nous prendrions le temps de comparer avant de s'engager, parce que 9 000 € ce n'est pas une petite décision.

M André Fidelin :

Bien, merci à vous tous pour ce dernier conseil municipal avant les vacances. Il est à peine 23 heures, avec 43 points c'est quand même pas mal Claude. N'est-ce pas ?

Il y avait le match de football, c'est ça ?

La séance est levée à 23h55.